

La chapelle Champlain

(Suite de la 2e page)

en est introuvable dans le greffe d'Andouard—porte à l'endos une note, écrite de la main même d'Anne de Boulogne : *Contrat de concession de M. M. les marguilliers au Sieur de Longchamps d'une terre qui appartient à Madame D'Ailleboust*. Cette note, pour la raison même de l'étrange contradiction qu'elle semble renfermer, est fort instructive.

Comment Messieurs les marguilliers pouvaient-ils concéder à Huboust de Longchamps une terre qui appartenait à Madame D'Ailleboust?

Nous sommes en présence d'une affaire contentieuse, où deux occupants de bonne foi se disputent la possession et la propriété d'un même terrain.

Le 10 février 1649, "en vertu du pouvoir à lui donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et sous leur bon plaisir", le gouverneur D'Ailleboust se réservait "une place située dans l'enclos de Québec, contre la Chapelle Champlain, contenant un arpent de terre ou environ", pour en jouir à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il lui plairait aux Messieurs de la dite Compagnie lui ordonner.

Cette concession du 10 février 1649 fut ratifiée et signée par le gouverneur De Lauzon le 22 avril 1652.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1656, ce même De Lauzon concédait à l'église et paroisse de Québec, un terrain qu'il nous est impossible d'identifier parce que le plan sur lequel il était désigné est aujourd'hui perdu. "L'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de Nous, le présent", ce jour d'hui, date les présentes".

Les marguilliers de l'église et paroisse de Québec s'autorisèrent à la concession du 20 mai 1656 pour s'emparer de près de la moitié de la Réserve D'Ailleboust malgré les protestations énergiques de Madame D'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari. Mais la Fabrique passa outre et fit acte d'autorité en concédant, le 15 juillet 1661, à Mathieu Huboust, sieur de Longchamps, la concession de douze perches et demie de terre sur la Réserve D'Ailleboust. Non seulement les marguilliers prétendaient avoir acquis le territoire contesté, mais ils le vendaient. Ils ne pouvaient mieux affirmer leur droit.

Ce conflit d'intérêts eut, par tout ailleurs, causé un procès; un avocat n'eût certes pas manqué d'en suggérer le moyen à Barbe de Boulogne. Mais, à cet égard, d'ordinaire de la Nouvelle-France il n'y avait pas d'avocats au Canada, les autorités coloniales ayant strictement défendu aux membres de l'ordre de s'établir dans le pays. Chacun plaiderait sa cause lui-même, et la justice ne s'en portait pas plus mal. Il y aurait eu d'ailleurs à Québec, au 17^{ème} siècle, un Barreau distingué que M. Monseigneur de Laval ni Madame D'Ailleboust n'eussent réclamé les bons offices de l'un quelconque de ses membres. Leur différend, pour grave qu'il fût, se dégraderait jamais en querelle judiciaire.

Madame D'Ailleboust fut la première à désarmer. Cet acte de générosité n'était que le prélude d'un sacrifice encore plus magnifique, et ne lui coûta que de la joie. Donner à l'église les prémices d'un bien auquel elle ne semblait s'intéresser que pour le léguer encore plus entier aux pauvres de l'Hôpital (1), n'était-ce point prêter déjà au Grand Diable, avancer déjà à l'Incompensable Ami cet or de la charité chrétienne qui porte intérêt au centuple et dans le temps et dans l'éternité?

Le *Contrat de concession* à Mathieu Huboust sieur de Longchamps date du 15 juillet 1661, n'est encore aujourd'hui que le second des documents authentiques connus qui nous parlent de la Chapelle Champlain. Cette pièce rare confirme absolument l'hypothèse émise par l'abbé Raymond Casgrain en 1875, quand il publia la précieuse archive trouvée dans les *Papiers Furibault*, à savoir: que la Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de Poste et ses dépendances, le Bureau des Billets de l'Intercolonial et du Grand-Tronc, et la propriété des héritiers Clapham.

(1) Le 15 juillet 1670, Madame D'Ailleboust fit à l'Hôtel-Dieu de Québec une donation absolue de tous ses biens. Trois ans plus tard—1673—quand l'Hôtel-Dieu voulut concéder à Toussaint Duboué, sur partie du terrain de la Réserve D'Ailleboust, la Fabrique de Notre-Dame de Québec intervint, prétendant encore que ce terrain faisait partie de la Censive, et que lui appartenait la concession de M. De Lauzon, en date du 20 mai 1656. Le différend fut réglé à l'amiable.—Cf. Gilles Hagerot, 4 juillet 1674.

L'établissement bien connu de notre estimable concitoyen, M. John Darlington, le doyen des tailleurs de Québec, celui du restaurateur Lapointe, *Hôtel des Illusions*, celui de l'imprimerie Générale de M. Augustin Côté, et la propriété de M. Docteur Brouseau (où *Le Courrier du Canada* fut publié jusqu'en 1896), actuellement occupée par les bureaux du *St. Leon Springs Co.*, ces quatre maisons dis-je, couvrent aujourd'hui l'exacte superficie (45 x 90 pieds) du terrain concédé, le 15 juillet 1661, à Guillaume Huboust sieur de Longchamps par la Fabrique Notre-Dame de Québec.

La découverte de la miante d'Andouard dans les *Papiers D'Ailleboust* permet aujourd'hui de contredire sûrement plusieurs assertions téméraires, hypothèses hasardées, affirmations gratuites d'écrivains bien intentionnés sans doute, mais distraits, qui ont oublié que toute la preuve n'est point faite, toute la lumière n'est pas encore concentrée sur cette obscure et difficile question de la Chapelle Champlain. L'un d'eux, M. le Dr Dionne, écrivait en 1880: "C'est l'époque (10 février 1649) où la chapelle a été bâtie, puis qu'il n'en est fait mention nulle part." (1)

Avait-il bien cherché partout au préalable? Ignorait-il que 205 ans avant que les *Papiers Furibault* eussent été légués à l'Université Laval, l'Hôtel-Dieu de Québec possédait, dès 1670, tous les *Papiers D'Ailleboust*, et que le document relatif à la Réserve, publié par l'abbé Casgrain en 1875, était au nombre de ces archives?

Il ajoutait: "M. de Montmagny avait quitté le Canada en 1648 et son successeur, M. D'Ailleboust, ne mit peut-être pas autant de soins que son prédécesseur à conserver ce monument précieux".

Ceci n'est pas seulement une hypothèse hasardée, c'est encore une insinuation malveillante que rien ne justifie. L'injure du compliment n'atteint pas seulement D'Ailleboust, mais il rejait en core sur trois autres de ses successeurs, De Lauzon, D'Argenson, D'Avignon, car la Chapelle Champlain existait déjà en 1661.

Enfin, à la page 46 de ces mêmes *Études historiques*:

"On se perd, dit-il, en conjectures sur le sort qui fut réservé à ce sépulcre et aux ossements qu'il renfermait. Il est probable que voyant la ruine de la chapelle, des particuliers achetèrent les terrains de la Grande Place où ils se taillèrent des lots à bâtir. Les autorités religieuses, prévoyant la démolition du sépulcre, préférèrent transporter ces ossements dans un lieu plus sûr. En 1649, l'église paroissiale ne faisait que sortir de ses ruines, mais lorsqu'elle fut terminée en 1651, l'église pouvait offrir un lieu propice à l'inhumation de M. de Champlain".

Toutes les hypothèses de M. le Dr Dionne croient à la seule lecture du *Contrat de concession* de M. M. les Marguilliers à Guillaume Huboust, sieur de Longchamps, La Chapelle Champlain ne tombait pas en ruine sous l'administration D'Ailleboust puisqu'en 1661, au temps de D'Avignon, nous la retrouvons "de front bâtie" sur les terres de l'église paroissiale. Les cendres de Samuel de Champlain ne furent pas davantage transférées à la cathédrale en 1651, mais après le 15 juillet 1661, dix ans plus tard. Enfin, "les particuliers n'achetèrent pas les terrains de la Grande Place pour s'y tailler des lots à bâtir" en 1649 ou 1651, mais vingt-deux ans plus tard, en 1673. Et voici la preuve de mon assertion.

Je me suis demandé à quelle date avaient été construites les premières maisons des rues *Buade* et *Du Fort*. J'ai conséquemment préparé un plan figuratif de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec d'après les titres des concessions primitives déposées, les uns au Bureau des Archives Judiciaires, sur la rue Ste-Anne, les autres à la Cure de la Basilique. Je ne saurais, à ce propos, trop remercier M. l'abbé Rhéaume, du Séminaire de Québec, pour les bons services qu'il m'a rendus dans la préparation de ce cadastre tout spécial. Il m'eût été difficile de rencontrer un plus sûr auxiliaire, choisir un collaborateur mieux qualifié à poursuivre ces longues et fastidieuses recherches, véritable chasse aux documents authentiques, essentiels à la question qui nous préoccupe.

Inutile d'offrir au lecteur une explication minutieuse de ce plan. Un coup d'œil en saisira tout le détail. Qu'il veuille, seulement, remarquer combien de fois le millésime 1673 apparaît sur cette

petite carte. *Louis Chaplain, 1673; Timothée Roussel, 1673; Jacques De Chambly, 1673; Jean De Mosny, 1673; Toussaint Duboué, 1673; Martin Boutet, 1673; rue Buade, 1673; rue Du Fort, 1673; chemin piédenle (notre rue Du Trésor actuelle) 1673.*

Cette répétition du millésime, fort significative à mon sens, est très facile à expliquer.

Un des premiers soucis de Frontenac, à son arrivée à Québec, au mois de septembre 1672, fut de faire préparer un plan nouveau de la ville pour laquelle il s'était pris d'enthousiasme. "Rien ne m'a paru si beau et si magnifique", écrivait-il à Colbert, que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée qu'elle devait devenir un jour la capitale d'un grand empire." Québec alors était peu de chose; sur le plateau, trois couvents: Jésuites, Ursulines et Hospitalières, puis la cathédrale et le séminaire, plus quelques maisons scérées auprès de la grande église. Presque tous les édifices particuliers avaient poussé à l'aventure selon la fantaisie de chacun. "Il faudra remanier tout cela d'après un dessin d'ensemble", déclarait Frontenac, car dans les établissements comme ceux-ci, qui peuvent un jour devenir très considérables, on doit songer non seulement à l'état présent dans lequel on se trouve, mais encore à celui où les choses peuvent parvenir". Aussi, comme l'action, chez Frontenac, suivait de près la détermination, il advint que dès 1673, la rue qui jusqu'alors avait été connue sous le nom de *rue Notre-Dame*, fut alignée, élargie et verbalisée sous le nom de *rue Buade*. La rue du *Fort* qui jusqu'alors aussi faisait angle obtus avec la future rue Buade fut redressée de manière à la couper désormais à angle droit (1). Immédiatement la Fabrique Notre-Dame de Québec et l'Hôtel-Dieu, concédèrent des lots à bâtir sur les nouvelles rues ainsi alignées. En mai 1673, la Fabrique de Québec concéda au chirurgien Jean De Mosny un terrain mesurant quarante pieds de front sur trente-six pieds de profondeur au coin des rues Buade et Du Fort; en septembre, même année, à Jacques de Chambly, capitaine d'un détachement de la Marine, et à Timothée Roussel, chirurgien, nouvelles concessions de terrains (2). Quant à Louis Chaplain, maître tourneur, voisin de Timothée Roussel en 1673, il parait tenir sa concession du gouvernement et non pas de la Fabrique. En octobre l'Hôtel-Dieu vend au cordonnier Toussaint Duboué un terrain de forme irrégulière où se trouve enclavé le rectangle possédé en 1661 par Guillaume Huboust sieur de Longchamps, puis, en 1667, par l'Intendant Talon. Enfin, au mois de juin, toujours en 1673, le professeur de mathématiques, Martin Boutet, qui depuis 1669 demeurait à l'angle de la rue Sainte-Anne et du *Chemin piédenle*, prend son titre de concession. Le sentier lui-même est converti en rue—quinze pieds de largeur—qui portera plus tard le nom pompeux de *Rue du Trésor*.

Je constate donc qu'en 1673 le cadastre de la Censive de la Fabrique Notre-Dame de Québec subit une métamorphose complète. Je m'en explique les remaniements multiples par l'exécution du plan nouveau que Frontenac venait de tracer pour la ville. On sait l'activité dévorante de ce gouverneur qui menait de front, et au pas gymnastique, les affaires civiles, militaires et municipales de son gouvernement.

Si donc je me permets d'assigner une date positive à la disparition de la Chapelle Champlain, je choisis l'année 1673 et j'en attribuerai la cause au changement radical qui s'opéra—et qui s'opéra—dans la topographie du haut Québec.

Il se peut également que la démolition de la Chapelle Champlain ait eu lieu plus à bonne heure et pour toute autre cause. Dans le cas de cette dernière hypothèse, elle serait advenue entre les années 1661 et 1673; peut-être même avant 1667. En voici la raison. Quand Guillaume Huboust, sieur de Longchamps, vendit—à la date du 19 février 1667, devant Maître Gilles Rageot—à l'Intendant Talon le terrain qu'il avait acheté le 15 juillet

(1) Comparez le *Plan du Haut et Bas Québec*, 1660, tel que publié dans *L'Événement* de ce jour avec le *Plan de la Censive de la Fabrique de Québec*, du 10 mai 1674, collationné par Duvalier Deslandes, secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, publié dans l'*Opinion publique*, de Montréal, du 4 novembre 1875, page 518.

(2) Terrain de Jacques de Chambly, 34 x 36 pieds; terrain de Timothée Roussel, 48 x 36 pieds; terrain de Louis Chaplain, 36 pieds de profondeur, front inconnu; terrain de Toussaint Duboué—de forme irrégulière—72 pieds sur la Place d'Armes, 54 sur la rue Du Fort et 12 seulement sur la rue Buade. Le terrain de Mathieu Huboust, sieur de Longchamps, mesurait 45 pieds de front sur 90 de profondeur, la rue Du Fort 21 pieds de large, la rue Buade, 30, la rue Du Trésor, 15, soit, n'est-ce pas, à mesurer la tâche?

(1) Il ne faut pas compter ici au nombre des pièces probantes les *Relations des Jésuites*, 1641, 1642, 1643, qui ne font que signaler l'existence de la Chapelle Champlain, car la *Quarantaine des Antiquaires*, comme aujourd'hui la présente étude, disputait sur l'emplacement et non pas sur l'existence de la Chapelle Champlain, laquelle n'a jamais été contestée.

(2) Pour filer à travers les archives, l'espace de treize années (1661-1673) le *contrat de démolition* de la Chapelle Champlain, savez-vous combien de greffes et combien d'années de nos greffes il faudrait consulter? Veuillez compter avec moi:—Andouard, 3 ans; Aubert, 13 ans; Badoen, 6 ans; Beccot, 13 ans; Duquet, 6 ans; Filion, 6 ans; Gloria, 2 ans; Gourdau, 2 ans; Lecoutre, 1 an; Mouché, 9 ans; Gilles Rageot, 8 ans; Roy, 11 ans; Vachon, 13 ans. Cela suffit, n'est-ce pas, à mesurer la tâche?

1661, la Chapelle Champlain n'apparaît plus comme borne au terrain décrit. Je fais la même observation pour les concessions faites, en 1673, à Toussaint Duboué, Jean De Mosny, Jacques de Chambly, et Timothée Roussel. Or ces quatre emplacements étaient limitrophes de celui où nous plaçons la Chapelle Champlain. Elle aurait dû apparaître comme borne à l'un d'eux si, à cette époque, elle eût encore été debout. J'en conclus donc qu'en 1673 la Chapelle Champlain était certainement disparue.

Mais, encore une fois, il ne faut jurer de rien! Ce proverbe est d'une extrême sagesse: je m'en suis fait une règle stricte de conduite, et tout particulièrement dans le présent débat.

Il y aura bientôt trente-deux ans—22 novembre 1866—21 septembre 1898—qu'une enquête historique est ouverte sur la question de savoir où fixer l'emplacement de la Chapelle Champlain et la preuve faite jusqu'aujourd'hui se réduit encore à trois documents authentiques (1): celui du 10 février 1649 relatif à la Réserve D'Ailleboust; celui du 30 juin 1658, émanant de la Cour de rente foncière d'une part, Jean Jobin au gouverneur D'Ailleboust, minute importante qui permettait de déterminer l'emplacement précis occupé par la Réserve D'Ailleboust dans l'enclos de Québec; enfin cette copie d'acte d'Andouard, datée le 15 juillet 1661, qui prolonge de douze années l'existence du manoir de Champlain. Douze ans! *Grande neis spiritum!* disait Tacite mesurant cet espace de temps sur la durée d'une vie humaine; le répéterait-il pour l'âge d'un monument?

S'il se trouvait parmi nous un second Monsigneur Tanquary qui eût le courage, la patience et le temps de consulter à loisir et à fond les *Archives judiciaires*—beaucoup plus historiques que judiciaires—du Bureau du Protocole à Québec, ce bureau de travail compléterait probablement cette preuve si intéressante, l'augmenterait sûrement de quelques nouvelles pièces justificatives. S'il existait, par exemple, un *contrat de démolition* de la Chapelle Champlain, le découvreur de cette perle archéologique ne se trouverait-il pas royalement compensé de ses peines?

Mais à quoi bon égarer un honnête archiviste dans un labyrinthe sans issue, lui faire entreprendre une œuvre interminable, poursuivre une recherche dont le recit éternel trompe et désespère comme un mirage? Sans doute les milliers d'actes déposés au Département des Archives, rue Ste-Anne, sont tenus dans un très bel ordre chronologique—ce qui fait le plus grand honneur à notre habile archiviste, M. François-Xavier Maheux—mais ce mérite de classification n'offre pas à l'historien, en quête de renseignements, un avantage suffisant d'informations rapides.

La moitié, plus de la moitié même—44 sur 52—des greffes des vieux notaires français qui ont instrumenté à Québec et dans la région actuelle du district de Québec, de 1636 à 1763, année du *Traité de Paris*—manquent d'index et de répertoires. Andouard lui-même, Guillaume Andouard, le premier des notaires de la Nouvelle-France, par le prestige, la date et l'ordre alphabétique, Andouard, secrétaire du Conseil Supérieur à Québec, et dont chacun des actes, au dire de Laverdière, possédait la valeur d'un document historique, Maître Andouard attend encore aujourd'hui qu'on lui fasse l'honneur, ou l'humiliation, d'un index et d'un répertoire!

Mettions l'affaire au mieux et supposons qu'un intrépide archéologue, réfractaire au plus abâtissant ennui (2), s'engageât tout vivant, comme un fakir, dans les archives judiciaires du Palais de Justice et en exhume, par un miracle de patience et de travail obstiné, ce *contrat de démolition* que je soupçonne, avec raison, exister au greffe de quelque vieux notaire français. Trouverait-il une récompense honnête, satisfaisante, une rémunération intellectuelle digne de tant d'efforts opiniâtres et persévérants, dans la vérification futile d'une date, d'un quantième, d'un millésime? Décou-

(1) Annonce faite au prône du 11 septembre 1795, à la cathédrale de Québec: "Dans la mausolée de l'église des RR. PP. Récollets, on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement après la grand'messe de ce jour, (11^{ème} dimanche après la Pentecôte) et vous êtes priés d'y assister".

Le premier comme le plus ancien livre de prône de la cure Notre-Dame de Québec date de l'année 1771. (2) M. l'abbé François Faguy, le curé actuel de la Basilique, a noblement réparé la négligence grossière des fabriciens de 1796 en faisant ériger, à ses frais personnels, un marbre commémoratif aux quatre gouverneurs français inhumés dans son église.

verte stérile s'il en fût jamais, véritable enfentillage historique. Et que nous importe, en effet, que la Chapelle Champlain ait disparu avant, pendant ou après l'année 1673? Ce qui nous intéresse uniquement dans la démolition du manoir c'est le trésor qu'il renfermait, ce sépulcre particulier où reposaient les cendres de Samuel de Champlain. Si, comme nous le supposons avec assez de vraisemblance, la Chapelle Champlain, bâtie sur le carré du Bureau de Poste actuel, a été démolie en 1673, le tombeau qu'elle renfermait n'a-t-il pas été en même temps mis à découvert et détruit pour faire place aux caves profondes creusées sous les maisons construites sur le côté est de la rue Du Fort? L'événement en est fort probable. Je doute beaucoup, lorsque le Conseil de Ville fera démolir la propriété Clapham, que l'on trouve dans ses fondations un débris de muraille qui puisse amener nos archéologues à quelque conclusion sérieuse. La rue Du Fort elle-même serait inutilement fouillée aujourd'hui. Les ouvriers du Département de l'Aqueduc, et ceux de la Compagnie du Gaz trop de fois ouverte et creusée en tous sens pour espérer qu'il puisse y être découvert quelque ruine nouvelle sur laquelle on puisse épiloguer derechef.

On se perd en conjectures sur le sort qui fut réservé au sépulcre et aux cendres de Champlain. Tous les Québécois instruits sont unanimes à croire—à souhaiter du moins—que notre vénérable Basilique soit devenue le tombeau du Père de la Nouvelle-France. "Il n'est pas impossible", écrivait l'abbé Casgrain à la date déjà citée du 29 octobre 1875, "il n'est pas impossible qu'il l'épouse de la ruine (ou de la démolition) de la Chapelle Champlain, le sépulcre dont il est parlé dans la *Relation* de 1643 ait été ouvert et qu'on ait fait à la cathédrale la translation des restes qui y étaient déposés sans que l'on ait songé à mentionner cette sépulture dans les registres".

Et, à l'appui de cette hypothèse, il cite un exemple—qui n'est pas à suivre—d'une pareille omission à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Vainement, en effet, chercherait-on dans les registres de la Paroisse Notre-Dame de Québec l'acte d'inhumation des ossements de quatre de nos plus illustres gouverneurs transportés de l'église des Récollets, incendiée le 6 septembre 1796, aux voûtes de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié, dans la Cathédrale.

Une note précieuse remarquée par feu M. l'abbé Plante dans les *Livres de prône* de Mgr Plessis (1) alors curé de Québec, fut presque seule à transmettre le souvenir de cet événement remarquable. Cette lacune dans nos archives, tout regrettable qu'elle soit, eût été réparée si l'on avait eu le soin de marquer d'une inscription le cercueil renfermant les précieux restes de Louis de Buade, comte de Frontenac, Louis-Hector de Callières, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière. Les services rendus à l'église par ces illustres morts leur méritaient bien l'annonce d'une feuille de plomb (2). On sait les conséquences de cette criminelle incurie. En 1877, alors que l'on poursuivait à la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labour, peines inutiles! Jetés au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage, et leurs squelettes, enfouïs dans la terre comme ils l'avaient été dans le cercueil, sont demeurés encore plus introuvables que le cadavre d'un disparu en mer.

Je m'explique la légitime indignation de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, en présence d'un tel état de choses. "Lorsqu'on sait, disait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués".

Puis il ajoutait avec un accent d'amère tristesse: "Faut-il donc croire que l'on n'ait pas songé à mettre dans un coffret spécial les restes des gouverneurs lorsqu'on les tira des ruines de l'église des Récollets pour les transporter à la cathédrale?" (1)

Cependant nous pouvons affirmer, en toute sécurité de preuves historiques (2), que Frontenac, Callières, Vaudreuil et La Jonquière reposent quelque part dans la Basilique. Mais hélas! cette belle assurance s'évanouit, les meilleurs éléments de certitude nous échappent dès l'instant où nous cherchons à établir que cette même Basilique a remplacé le sépulcre d'honneur où Montmagny, l'illustre chevalier de Malte, déposait, il y a plus de deux cent cinquante ans, la dépouille mortelle de Samuel de Champlain.

Tout d'abord il n'a régné qu'une équivoque à la démolition de la Chapelle Champlain pour raison de vétusté caduque. Cette hypothèse semblait insulter à la bonne renommée de nos ancêtres, accuser d'ingratitude nationale les contemporains de celui qui fut le Père de la Nouvelle-France. Admettons un instant la vraisemblance de cette conjecture, et convenons, pour le besoin de la discussion, que D'Ailleboust, De Lauzon, D'Argenson, D'Avignon, peu soucieux de vivre au Canada, encore moins d'y mourir, indifférents à la mémoire et à l'œuvre de Champlain, eussent laissé tomber en ruine son manoir d'honneur, croyez-vous qu'il ne se fut pas trouvé quelqu'un pour entretenir de soins pieux cet autel consacré au souvenir du Grand Français?

Il n'était pas loin le protecteur dévoué, constant et fidèle, enveloppant de sa sollicitude, comme d'un manteau royal, les vivants et les morts de son église. Ce quelqu'un n'était autre que François de Laval. En effet, l'événement aujourd'hui en est incontestable. Monseigneur de Laval vit de ses yeux la Chapelle Champlain. Or pouvait-il faire moins pour Samuel de Champlain qu'il ne fit pour Saffrey de Mézy? Qu'avait-il donc fait pour Saffrey de Mézy? Planter une croix sur sa tombe, au Cimetière des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, afin que les cendres de ce gouverneur, autrui son meilleur ami, ne fussent pas confondues dans la poussière des morts obscurs et vulgaires, échappassent à l'anonymat du sillon, aux terribles promiscuités de la fosse commune où le successeur de D'Avignon avait voulu descendre par un acte magnétique de suprême humilité. En face d'un tel exemple, croiriez-vous que ce même François de Laval eût permis, eût toléré que Samuel de Champlain, le fondateur de sa ville épiscopale, n'eût, pour rappeler sa noble et douce mémoire, qu'une chapelle en ruine et qu'un tombeau déshonoré?

Et cependant, le vrai peut, quelquefois, n'être pas vraisemblable. Ce vers est, en même temps, un axiome de littérature et d'histoire. M. Hanotaux, l'ancien ministre des affaires étrangères en France, ne vient-il pas d'écrire, au cours d'un article superbe consacré au fondateur de Québec:

"Les contemporains n'ont guère appréciée les mérites de Champlain. Ses successeurs ne se sont pas toujours montrés dignes de l'héritage qu'il avait laissé. Mais, après trois siècles, sa renommée renaît pure et sans tache".

On sait la compétence à juger du célèbre académicien: son livre de *Richelieu* la rend irrécusable. En y réfléchissant davantage, j'en arrive à me demander si, véritablement, les Canadiens français du dix-septième siècle estimèrent à sa valeur Samuel de Champlain? Ce grand homme fut-il jamais pour eux le savant curieux, le géographe étonnant, le découvreur hardi, l'explorateur sagace qui nous apparaît aujourd'hui rajeuni, dans une gloire d'apothéose? Nos aïeux connais-

saient-ils son œuvre? En ont-ils seulement soupçonné le mérite, prévu les résultats? Qui d'entre eux l'a pesé dans les balances de l'histoire? Champlain lui-même, dans son admirable modestie, croyait sans doute ne bâtir qu'une ville alors qu'il fondait un immense empire. Ce qui fait que nous acclorons ce héros avec un enthousiasme toujours grandissant, et que nous voyons aujourd'hui nos rivières couverts du fruit de ses bienfaits!

Ce sont les paroles mêmes de la *Cantate* que trois cents voix d'écoliers chanteront demain au pied de sa statue.

Sa statue! Oui, nous lui avons érigé une statue! Elle coûte 30,000 dollars. Elles sont rares, à ce prix, même en terre de France, où le marbre et le bronze semblent appartenir à la flore de ce merveilleux pays tant ils s'y épanouissent en purs chefs-d'œuvre. N'en soyons que plus orgueilleux! et ne regrettons jamais de nous être montrés magnifiquement prodigues!

Ce monument historique prouvera, à l'étranger et à nous-mêmes, comment nous pratiquons la Religion du Souvenir, quelle pompe, quelle richesse, quelle ferveur nous savons apporter au culte public des ancêtres, fondateurs illustres, modèles parfaits, génies tutélaires de la patrie canadienne-française.

Les grands hommes, comme les tableaux de maître, ne se regardent bien qu'à distance. L'histoire mesure à la postérité ces reculs précis, ces lointains nécessaires qui lui permettent de contempler, d'admirer, d'applaudir le héros aperçu dans une belle et bonne lumière d'immortalité. Quelques-uns même semblent grandir dans la fuyante perspective. Ils montent à l'horizon comme des astres. Champlain, Laval, Frontenac, Vaudreuil, Montcalm, Lévis, sont de ceux-là. Ils auront le sort, dirait Chateaubriand, de cette figure d'Homère qu'on aperçoit derrière les âges: quelquefois elle est obscurcie par la poussière qu'un siècle fait en s'éroulant; mais aussitôt que le nuage s'est dissipé, on voit reparaître le majestueux visage, encore agrandi, dominant les ruines nouvelles de toute la hauteur du ciel.

ERNEST MYRAND.

Québec, 20 septembre 1893.

A PORTO-RICO

Du "Figaro": "La sœur aînée a tant fait parler d'elle que l'on avait oublié la cadette. Tandis que le nom de Cuba est sur toutes les lèvres, le nom de Porto-Rico, comme de géographes de profession, connaît à peine l'existence de Porto-Rico. Cette injustice apparente est facile à expliquer. Chez les anciens Grecs qui étaient un peuple artistes, les lies ne devaient être citées que par le splendide des temples ou des milliers de fidèles venus de toutes les provinces du monde hellénique se donnant rendez-vous chaque année pour admirer une merveille d'architecture et ramener des vicines sur l'autel d'une toute-puissante divinité. Les romains, eux, ne s'occupaient que de la gloire des exploits sur les champs de bataille, et de la gloire des victoires sur le théâtre européen."

La Jamaïque avait son rhum, Cuba ses cigares, la Martinique son café; pour n'être plus qu'une île, Porto-Rico, hélas! n'avait rien; telle était la principale cause qui l'a fait tomber dans l'oubli. Il est vrai que le tabac et les petits verres ne sont pas, même pour les lies, les seuls moyens d'arriver à la renommée. Le *Figaro* caduque de la Porto-Rico n'est pas, comme son aînée, se faire le point d'honneur d'écouter l'univers par le nombre et la persistance de ses insurrections. Si la domination de la métropole était aussi intolérable que prétendent les libérateurs de Porto-Rico, d'où vient que l'idée de se soulever ne soit venue à l'esprit des Portoriciens? M. l'éditeur explique cette indolence et cette inertie par des considérations tirées de la nature du sol.

Les montagnes des marais et les forêts impenetrables de Cuba, dit-il, offrent aux insurrections d'innombrables retraites où les peuples indigènes se réfugient en cas de troupes régulières. Il n'existe rien de semblable à Porto-Rico: l'île tout entière est cultivée et ce n'est offert à des soldats ennemis n'auraient pas pu pénétrer: c'est pour cela qu'il n'y a pas eu dans le passé de soulèvement sérieux dans ce pays et qu'il n'y en aura probablement jamais.

Il est donc entendu que les empires sont un produit du sol. A Cuba, les insurrections blanches et noires se multiplient à vue d'œil. Tandis qu'il n'y a pas de soulèvement à Porto-Rico, il y a une part de vérité dans cette incertitude des doctrines africaines qui assimilent les doctrines à une production spontanée du terrain, mais il convient d'ajouter que la principale garantie de l'ordre parfait d'un territoire est la prospérité des colonies espagnoles. Ce n'est pas la séparation des colonies, mais la prospérité de l'Espagne qui est le but. Les ports de l'Espagne et de San-Juan étaient trop éloignés des côtes de la Floride pour qu'il fût possible aux syndicats yankees de subventionner des émeutes et d'organiser des expéditions de filibusters.

Quelleque liquide pour les dents "Le liquide Quelqueque parfume l'haleine, et les dents roses et les dents très blanches. Recommandé par les meilleurs dentistes. En vente chez tous les principaux pharmaciens."

(Suite et fin)

IV

Les temps primitifs de la colonie. — Diverses expéditions de Champlain. — Physiologie de la Nouvelle-France (1).

Quelques années après cette prise de possession du territoire canadien par Champlain, une autre prise de possession solennelle avait lieu au nom de Dieu et de la religion. Le 25 juin 1615, tous les colons, en habits de fête, étaient réunis dans une petite chapelle récemment construite auprès du fort de Québec, et assistaient avec recueillement au saint sacrifice de la messe célébré par un vénérable missionnaire récollet, le R. P. d'Olbeau.

Avec l'arrivée des Récollets (1615), s'était ouverte l'ère des missions qui allaient devenir la grande puissance civilisatrice de la Nouvelle-France. L'initiative en était due à Champlain qui s'était occupé de ce pieux dessein avec un zèle et une ardeur depuis la fondation de Québec. Son activité à partir de ce moment avait été presque surhumaine. Il avait fait quatre voyages consécutifs en France, et durant les intervalles, quatre expéditions dans l'intérieur du pays; l'une où il découvrit le lac Champlain, en accompagnant un parti de Hurons et d'Algonquins, qu'il aida à vaincre leurs ennemis, les Iroquois; une autre où, avec les mêmes alliés, il eut une seconde rencontre avec les Iroquois dans les lacs de Sorel; une troisième où il reconquit le lac des Deux-Montagnes et fonda un poste de traite dans l'île de Montréal; enfin, une quatrième où il explora la rivière des Outaouais jusqu'à près de cent lieues de son embouchure.

Quelques historiens ont blâmé Champlain de ses expéditions contre les Iroquois qui ont soulevé contre la Nouvelle-France la haine implacable de cette belliqueuse nation. Un écrivain protestant, plus juste que certains auteurs catholiques, a défini admirablement la position dans laquelle il se trouvait placé. « Champlain et Pontgrève, dit-il, étaient de même sentiment. Le secours demandé devait être accordé, et cela non pas pour la raison du moment, mais par suite d'une politique délibérée. Il était évident que les innombrables tribus de la Nouvelle-France, divisées sur d'autres points, étaient unies dans leur crainte et leur haine commune contre ces formidables tribus, qui, fortes de leur quintuple alliance, répandaient les ravages et la désolation dans toutes les solitudes environnantes. Le but de Champlain et de ses successeurs était d'amener les peuplades menacées du même danger, à vivre en paix les unes avec les autres, et de former contre l'ennemi commun une puissante ligue, dont la colonie française serait le cœur et la tête, et qui s'élargirait continuellement avec le champ de plus en plus vaste des découvertes. Avec des soldats français pour soutenir leurs combats, des prêtres français pour les baptiser, et des traitants français pour subvenir à leurs besoins croissants, la dépendance de ces tribus serait complète. Elles deviendraient autant de tributaires qui assureraient l'agrandissement de la Nouvelle-France. C'était une triple alliance du soldat, du prêtre et du commerçant. Le soldat pourrait devenir un chevalier errant, le prêtre un martyr et un saint; mais tous serviraient également les intérêts d'un commerce qui était la seule base solide de la colonie. Dans le plan de la colonisation anglaise, il n'était tenu aucun compte des tribus indigènes. Dans celui de la colonisation française, elles étaient tout en tout.

« Sur un point, le plan était fatalement défectueux; car il entraînait la haine mortelle d'une race dont le caractère et la puissance étaient alors mal compris: race la plus féroce, la plus hardie, la plus politique et la plus ambitieuse, que les forêts américaines aient jamais enfantée et nourrie. »

Durant les divers séjours qu'il avait faits en France, Champlain avait employé toute son activité à l'affermissement de sa colonie. Au lieu de continuer le système d'odieuse monopole adopté jusqu'alors, il avait invité, de concert avec M. de Monts, les armateurs des principaux ports de mer à se joindre à son entreprise. Ceux de Rouen et de Saint-Malo y avaient consenti, et étaient devenus membres de la compagnie à certaines conditions, dont la plus importante était l'entretien de la colonie. Il lui avait assuré un puissant protecteur, dont le grand nom l'aurait contre les assauts et les intrigues que devait susciter la rivalité des intérêts: c'était un fils même de la maison de France, Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, père du vainqueur de Roeroy. Par commission royale, Condé avait été créé gouverneur et lieutenant général du roi dans toute la Nouvelle-France avec les pouvoirs de vice-roi. Ces pouvoirs avaient été transférés à Champlain, avec le titre de lieutenant du prince et le droit de contrôler le commerce des fourrures à Québec et au-dessus.

On a pu apprécier les admirables qualités de Champlain comme explorateur; on a été témoin de son infatigable persévérance pour acquérir la connaissance des contrées nouvelles où il voulait planter le drapeau de la France. Maintenant, on va le voir employer le reste de sa vie à l'y affermir. Il y travaillera avec un zèle, un courage, un désintéressement qui n'auront de comparable que sa pitié. Champlain termine la relation de son voyage au pays des Hurons, adressée au roi, par ces réflexions qu'on croirait tombées de la plume d'un apôtre. « Nous rendîmes louanges et actions de grâces à

1.—La note suivante a été omise dans la première partie de la Vie de Champlain, publiée samedi dernier. Elle doit venir au bas de la deuxième colonne, et fait suite à la deuxième note. La voici:

Je viens de parler de la copie du Voyage de Champlain, aux Indes Occidentales. C'est d'après cette copie qu'a été imprimé ce Voyage dans l'édition des Œuvres de Champlain, publiée par M. Laverdière. Afin d'être parfaitement sûr de l'exactitude de cette copie, j'ai eu le soin de la faire tout entière de ma propre main, et l'ignorer pour l'ignorer. J'avais également entrepris de copier les 62 quatrains qui accompagnent le manuscrit; mais ma vue, extrêmement fatiguée, s'y refusa, et je dus renoncer à ce travail. M. Feret eut alors l'obligeance de me permettre d'emporter l'original à Paris, où j'ai fait copier les quatrains par M. Laverdière, excellent peintre attaché à la Bibliothèque Nationale, qui m'a fait l'honneur de m'en faire une copie, et par M. Corbière, conservateur à la section de géographie, plus tard président de la Société de Géographie de Paris.

Comme le manuscrit de M. Feret était en très mauvais état, et à peine couvert d'un vieux morceau de parchemin, j'en pris occasion pour la faire relire magnifiquement au d'Arrouquin aux, par M. Brault, relieur attaché à la Bibliothèque Nationale qui y mit tout son art. Je reus ensuite le voyage de Paris à Dieppe pour aller porter moi-même à M. Feret son précieux document. Le bon vieillard fut très touché de cette attention; il ne recouvra pas tout d'abord son manuscrit, sous le nouveau et riche vêtement qui l'enveloppait.

Durant mon premier séjour à Dieppe, j'en avais offert trois mille francs (3000) à M. Feret, mais celui-ci ne répondit qu'il était anéanti; qu'il possédait ce manuscrit depuis longtemps, et qu'il n'avait pas le courage de s'en départir. Après sa mort, il a été mis en vente par sa succession.

Quant à ma copie, je l'ai fait relire avec grand soin de mon retour à Québec, et j'en ai fait don à l'Université Laval.

2.—Parkman, *Pioneers of France in the New World*, p. 301.

CHAMPLAIN

SA VIE ET SON CARACTÈRE

Dien de tant de soins qu'il avait eus de nous en la conservation de nos vies, et de nous avoir comme arrachés et tirés de tant de hasards où nous avions été exposés, le pria aussi d'émouvoir le cœur de notre roi pour contribuer de ce qui est nécessaire, afin d'amener ces pauvres peuples sauvages à la connaissance de Dieu, dont l'honneur reviendra à Sa Majesté, la grandeur et l'accroissement de son état. A Dieu seul, auteur de toute perfection, soit honneur et gloire. Amen.

À Québec, les espérances d'avenir étaient encore bien vagues. Après huit ans d'existence, les progrès y étaient à peine sensibles. La langue de terre, baignée par la mer, au pied du cap, n'était encore occupée que par le château-fort appelé "l'Habitation" qui commençait à se détacher, par quelques magasins, la chapelle et le couvent des Récollets. La cime de la montagne, couronnée aujourd'hui par les remparts et les maisons de la haute-ville, n'avait rien perdu de son aspect sauvage: elle était toujours ombragée par la forêt primitive, comme au temps de l'ancienne Stadacône. On ne pouvait y parvenir que par un sentier tortueux devenu depuis la côte de la basse-ville, qui conduisait à quelques clairières cultivées au centre du plateau. La rade solitaire n'était sillonnée que par de petits esquifs et quelques rares navires de France, qui venaient accoster devant "l'Habitation" pour y débarquer des vivres et prendre des chargements de fourrures. Québec, à cette date, ressemblait plutôt à un poste de traite et de missions qu'à un établissement fixe; il renfermait cependant l'embryon de la colonie. Sa population ne dépassait pas cinquante ou soixante individus, composés de familles constituées, venues dans le dessein arrêté de s'établir au pays; le reste était des marchands, des agents de la compagnie, des religieux et des interprètes, ces enfants perdus de la civilisation, aux habitudes à demi sauvages, d'où n'ait sortir la race des coureurs de bois, ces hardis aventuriers qui ont joué un rôle si caractéristique dans l'Amérique du Nord.

Des éléments de division, introduits dès l'origine dans cette petite société, paralysaient à la fois les efforts de Champlain pour l'avancement de la colonisation, et ceux des missionnaires pour la propagation de l'Évangile. Une partie des marchands n'était entrés dans la compagnie que pour des motifs d'intérêt personnel. Hommes à vues étroites, ils n'envisageaient que les profits immédiats du trafic des pelleteries, et refusaient de remplir leur principale obligation, celle de coloniser. Les uns étaient catholiques, les autres huguenots. De là des défiances mutuelles, de fréquentes altercations. Les huguenots semblaient prendre à tâche de troubler les catholiques dans leurs exercices religieux, en chantant à pleine voix leurs psaumes dans le voisinage de la chapelle. D'autres tracasseries du même genre, souvent répétées, entretenaient l'irritation entre les deux partis. Mais ce qui était bien plus grave et plus funeste, les huguenots empêchaient la conversion des sauvages en se moquant ouvertement des dogmes catholiques. Ces désordres furent la cause première qui amena peu après l'exclusion des hérétiques du territoire de la Nouvelle-France.

Dans la position délicate où il se trouvait, Champlain se conduisit avec autant de fermeté que de prudence. Il traversait presque tous les ans en France pour apaiser les difficultés et recruter des colons. L'emprisonnement du prince de Condé, compromis dans les troubles survenus sous la régence de Marie de Médicis, fut pour lui une nouvelle source d'embarras. Le jeune duc de Montmorency succéda à Condé; mais dégoûté bientôt d'une vice-royauté qui lui rapportait plus de troubles que de profits, il la céda, à prix d'argent, à son neveu, Henry de Lévins, duc de Ventadour, homme plus grand encore par sa piété que par sa naissance, qui avait renoncé au monde pour se faire prêtre, et qui n'avait d'autre but en faisant cette acquisition que la gloire de Dieu et le salut des peuples du Nouveau-Monde.

Dans l'intervalle, la colonie avait fait quelques progrès. Plusieurs familles de cultivateurs étaient venues s'y établir. L'histoire doit mentionner le nom du premier et du plus remarquable de ces colons, Louis Hébert, originaire de Paris, justement surnommé le patriarche de la Nouvelle-France. Il fut « le premier chef de famille résidant dans ce pays, dit Champlain, qui vivait de ce qu'il cultivait ». Les descendants d'Hébert se sont multipliés comme la postérité d'Abraham. Les dernières paroles qu'il adressa à sa famille en mourant sont dignes du Père des croyants. « Je meurs content, leur dit-il, puisqu'il a plu à Notre-Seigneur de me faire la grâce de voir mourir devant moi des sauvages convertis. J'ai passé les mers pour les venir secourir plutôt que pour aucun autre intérêt particulier, et mourais volontiers pour leur conversion, si tel était le bon plaisir de Dieu. Je vous supplie de les aimer comme je les ai aimés, et de les assister selon votre pouvoir. Dieu vous en saura gré et vous en récompensera en paradis. »

La gloire de la race canadienne est de descendre de pareils ancêtres.

V

Richelieu et la compagnie des Cent-Associés.—Prise de Québec par les Anglais.

Champlain était revenu au Canada en 1620 avec sa jeune femme née dans l'hérésie, mais dont il avait fait depuis son mariage une fervente catholique. Il y avait près de deux ans qu'il était parti de Québec, et il y revenait avec de plus amples pouvoirs et le titre de lieutenant général du roi. Il fut reçu à son entrée dans la rade au bruit de la petite artillerie du fort, et escorté par la population jusqu'à la chapelle où fut chanté un *Te Deum* d'actions de grâces. "L'Habitation" avait grandement souffert de son absence: les bâtiments étaient dans un état déplorable, la pluie et le vent y pénétraient de toutes parts. Les cours étaient remplies d'immondices, le jardin dans un complet abandon. L'active surveillance de Champlain eut bientôt tout réparé. Il fit bâtir au sommet de la falaise, à l'endroit où se voient encore aujourd'hui les contreforts de l'ancien château détruit en 1834, un fort en bois reconstruit plus tard en pierre et auquel il donna le nom de Saint-Louis. Souvent modifié, il devint le fameux

château Saint-Louis, d'où, pendant plus d'un siècle, les gouverneurs français expédièrent des ordres jusqu'au golfe du Mexique. Et quand le hasard des batailles eut amené un nouveau régime, le drapeau britannique y flotta pendant trois quarts de siècle.

Madame de Champlain était dans toute la fleur de la jeunesse, et d'une si angélique beauté, au rapport de la chronique des Ursulines, que les sauvages furent tentés de la prendre pour une divinité. Ils étaient émerveillés de voir qu'elle les renfermât tous dans son cœur, parce qu'elle portait à sa ceinture, selon la mode du temps, un miroir qui réfléchait leurs portraits. Durant les quatre années qu'elle vécut au Canada, elle fit de l'"Habitation" le modèle d'une maison chrétienne. Souvent elle allait, avec les autres personnes de sa suite, visiter les sauvages établis autour du fort, pénétrant sous les cabanes d'écorce, distribuant des aumônes, soignant les malades. Elle apprit la langue algonquine, et se fit l'émule des missionnaires en catéchisant les petits enfants. De retour en France, elle se retira complètement du monde, et après la mort de son mari se consacra à Dieu dans un couvent d'Ursulines qu'elle fonda à Meaux.

Du moment que le duc de Ventadour s'était vu investi de la vice-royauté du Canada, il s'était occupé d'y assurer le succès des missions. Compréhant que le champ était trop vaste pour un seul ordre religieux, il rêvait d'y introduire les Jésuites, dont il admirait la puissante organisation et les grandes œuvres, lorsque les Récollets eux-mêmes lui en firent la demande.

Les motifs qui les déterminèrent à cette démarche sont exposés avec une rare clarté par un de nos plus savants historiens, le P. Martin. « Les progrès de la colonie, dit-il, trouvaient dans la cupidité et le mauvais vouloir des marchands un obstacle presque invincible. Plus occupés à s'enrichir qu'à favoriser le développement de la colonie et celui de la religion, ils prenaient tous les moyens pour l'entraver. En vertu de leur monopole, toutes les affaires passaient par leurs mains et avaient besoin de leur concours efficace, et ils le refusaient. La colonie n'était pas moins menacée que la mission. Par une clause fatale, Champlain était à la merci des marchands aussi bien que des missionnaires. Il dépendait d'eux pour l'entretien de ses soldats, leurs armes, leurs munitions de guerre. Son devoir de faire respecter le drapeau de la France et de maintenir l'ordre et la paix, était comme subordonné à leurs caprices ou plutôt à leur cupidité. Une situation aussi dépendante, au détriment d'une œuvre qu'il aimait, révoltait son cœur droit et généreux. Il avait porté lui-même ses plaintes à la cour, mais sans pouvoir obtenir d'être entendu. »

Enfin le cardinal de Richelieu qui était à l'apogée de sa puissance, finit par les écouter et y porter remède. Il obtint sans peine que le pieux vice-roi, le duc de Ventadour, renonçât à ses droits dans l'intérêt de la colonie.

Le cardinal forma une administration sur un plan tout nouveau. Les anciennes sociétés des marchands, n'ayant pas rempli leurs engagements, furent supprimées. Il leur substitua une compagnie de cent associés dont les lettres patentes furent signées par Louis XIII au camp de la Rochelle, le 29 avril 1627. Les huguenots qui étaient alors en pleine révolte en France, et qui au Canada n'avaient cessé de fomenter le désordre depuis sa fondation, en furent justement exclus. Tous les membres de la nouvelle société, qui avait reçu le nom de Compagnie de la Nouvelle-France, étaient animés des motifs les plus purs, et ils avaient pris les plus sages mesures pour assurer la prospérité et le bonheur de la colonie. Mais des revers de toute nature vinrent déjouer tous les plans et ruiner les plus belles espérances.

Dans le désir de subvenir aux besoins les plus pressants, la nouvelle compagnie expédia au plus tôt au Canada un navire chargé de vivres, mais il fut capturé par les Anglais, que des traitres avaient avertis de son départ. Ces ennemis acharnés de la France autant que de sa religion, ne s'en tirent pas là. Ils crurent le moment favorable pour s'emparer de la colonie française dont ils connaissaient la détresse. Le gouvernement de Londres mit à profit les services d'un traître, David Kerk, calviniste de Dieppe, qui s'était réfugié en Angleterre avec ses deux frères, et il lui donna le commandement d'une escadre avec ordre de fermer le Saint-Laurent à tout secours venant de France, et de s'emparer de Québec.

Kerk s'avança jusqu'au cap Tourmente, où il détruisit un établissement que Champlain y avait créé. De là, il envoya sommer ce commandant de rendre le fort de Québec (3 juillet 1628).

L'état de détresse de cette place infortunée avait toujours été croissant. Sa seule ressource était dans l'énergie et l'activité de son intrépide gouverneur. Il fit à l'Anglais une réponse que l'histoire peut mettre au rang de ses belles paroles: « Si l'envie de nous voir de plus près, lui fit-il dire, qu'il s'achemine, et ne nous menace pas de si loin ». Cette ferme contenance en imposa à Kerk, et il n'osa avancer dans la crainte que la place ne fût en meilleur état qu'il ne pensait. « Cependant, ajoute Champlain, chaque homme était réduit à sept onces de pois par jour, n'ayant plus alors que cinquante livres de poudre à canon, plus de mèches et de toutes autres commodités, mais en ces occasions bonne mine n'est pas défendue. »

Champlain comptait un peu sur la flottille des Hurons avec laquelle devait descendre le P. de Brébeuf. Les canots arrivaient ordinairement chargés de blé d'Inde; mais en abordant, le 17 juillet, ils n'en apportèrent que deux sacs sur lesquels tout le monde se jeta. « Il fut hors de ma puissance, ajoute Champlain, d'en avoir ni peu, ni prou. Il ne m'en fut pas même offert une écuellée. Toutefois, je me mis patience, ayant toujours bon courage. »

Il fallait se préparer à passer l'hiver dans un dénuement presque complet. « Il y avait dans "l'Habitation", écrit le récollet Sagard, quatre-vingts bouches, dont les dents croissaient comme l'herbe en bonne terre, faute d'avoir de quoi les employer. » Il fallut toute la prudence et l'énergie de Champlain et l'influence morale des missionnaires pour prévenir les désordres qu'engendreraient ordinairement ces grandes calamités. Mais la Providence allait donner à cette crise une solution triste et imprévue.

Ignorant ce qui se passait sur le Saint-Laurent, la Compagnie des Cent-Associés avait fait de grands

préparatifs pour envoyer au Canada en 1628, une flotte de cinq vaisseaux, munis de secours de toute nature. Elle était commandée par M. de Roquemont, un des cent associés.

D'après ses instructions, Roquemont devait s'inter avec soin la rencontre des Anglais, à cause de la supériorité de leurs forces; mais "trop de courage", dit Champlain, lui fit hasarder le combat "dans les eaux du Saint-Laurent, et après d'héroïques efforts, quatre vaisseaux tombèrent aux mains des Anglais.

Lorsque le capitaine Kerk parut devant Québec à la fin de juillet 1629, la population en était réduite à vivre de racines. Aussi Kerk fut-il regardé moins comme un ennemi que comme un libérateur. Champlain fit cependant si bonne contenance qu'il obtint les termes de capitulation les plus honorables, entre autres: 1° qu'un vaisseau lui serait fourni pour passer en France avec tous les Français; 2° que les gens de guerre sortiraient de la place avec armes et bagage; 3° qu'il ne serait fait aucune tentative de persécution.

L'ambassadeur de France en Angleterre, à qui Champlain, dès son arrivée à Londres, présenta ses mémoires et un procès-verbal de ce qui s'était passé, lui promit de s'occuper à obtenir la restitution du fort de Québec. L'heure était propice. Richelieu venait de s'emparer du boulevard du calvinisme. Après un long et pénible siège, la Rochelle avait ouvert ses portes à l'armée royale. A peine eut-il ainsi écarté les espérances des révoltés soutenus par l'Angleterre, qu'il songea à renverser les desseins des Anglais contre la colonie de la Nouvelle-France, à laquelle il s'intéressait spécialement. De son côté, Champlain, l'âme de la colonie, ne fut pas plus tôt arrivé à Paris, qu'il se mit à travailler sans relâche à la faire restituer à la France. Voyant que dans les conseils du roi il y avait à ce sujet de l'hésitation et même un peu d'indifférence, il posa la question du Canada comme une question d'honneur et d'utilité, intéressant à la fois la religion et la patrie. Il plaça si bien sa cause auprès du cardinal ministre, que celui-ci, convaincu par ses raisons, se mit à l'œuvre avec sa puissante énergie et triompha des lenteurs que depuis deux ans l'Angleterre apportait à la solution de cette affaire. Le traité de Saint-Germain-en-Laye, du 29 mars 1632, rendit à la France le Canada.

VI

Champlain chargé de reprendre possession de la Nouvelle-France. — Ses dernières années. — Sa mort. — Son caractère.

L'année suivante, une petite escadre formée de trois vaisseaux, sous le commandement de Champlain, nommé gouverneur de la Nouvelle-France, aborda à Québec (5 juin 1633). Elle portait deux cents colons de choix destinés à peupler le pays.

Champlain avait compris qu'un des plus grands obstacles à la conversion des sauvages et à la prospérité de la colonie, était la mauvaise conduite de quelques-uns des habitants. Aussi avait-il obtenu qu'on n'envoyât de France que des familles de mœurs irréprochables connues par leur attachement à la foi et à la piété catholiques. On continua les années suivantes d'avoir la même attention, et l'on vit bientôt dans cette partie de l'Amérique commencer une génération de fervents chrétiens, vraiment dignes des premiers siècles de l'Église.

L'historien Parkman, parlant des motifs qui avaient engagé Richelieu à exiger de l'Angleterre la restitution de la Nouvelle-France et à la coloniser, les fait contraster avec ceux qui animaient Champlain. Le cardinal, selon lui, avait avant tout pour mobile son ambition et sa gloire personnelles. « Les intentions de Champlain, ajoute-t-il, étaient bien plus pures et plus généreuses. Le caractère du fondateur de Québec rappelait plutôt le moyen âge que le dix-septième siècle. De longs travaux et des peines de tout genre avaient calmé l'enthousiasme et l'esprit d'aventure de sa jeunesse, et les avaient changés en une inébranlable fermeté de dessein. Il se consacra avec autant de zèle que de loyauté et de dévouement à la cause profondément méconnue qu'il avait épousée. Dans son esprit, le patriotisme et la religion étaient inséparablement unis. La France était le champion du christianisme: son honneur et sa grandeur dépendaient de sa fidélité à ces principes. Devait-elle abandonner à la perdition les nations idolâtres parmi lesquelles elle avait jeté les premiers rayons d'espérance? »

« Un étranger qui eût alors visité Québec eût été étonné de son air de décorum et de son aspect monastique. Des Jésuites en robes noires et des officiers en brillants uniformes s'efforçaient les uns à côté des autres à la table de Champlain. La conversation faisait souvent place à des lectures d'histoire ou de la Vie des Saints, comme dans un réfectoire de religieux. Les prières, les messes, les confessions se succédaient avec une édifiante régularité, et la cloche de l'église voisine, battue par Champlain, sonnait matin, midi et soir. Des soldats jusqu'alors incroyants, suivaient l'entraînement et prenaient la discipline pour faire pénitence de leurs péchés. Des artisans débâchés se surpassaient les uns les autres par les excès de leur pénitence. Québec était devenu une mission. Les sauvages s'y rassemblaient comme jadis, attirés non point par l'appas de l'eau-de-vie, car la vente n'en était plus tolérée, mais par l'attraction moins pernicieuse des présents, des paroles amicales et des flatteries politiques. L'ordre militaire et commercial était subordonné au principe vital de la propagande religieuse, ou pour mieux dire, le commerce, le pouvoir politique et militaire reposaient sur les missions comme sur leur principal soutien. Elles étaient le grand instrument de leur extension. Les missions devaient explorer l'intérieur; les missions devaient convertir les sauvages pour le ciel et pour la France. Paisibles, bénignes et bienveillantes étaient les armes de ces conquêtes. La France cherchait à soumettre non par l'épée mais par la croix; elle ne voulait ni tyranniser ni anéantir les nations qu'elle envahissait, mais les convertir, les civiliser et les adopter au nombre de ses enfants.

« Et quels étaient les instruments et les promoteurs de ce prosélytisme à la fois si dévoué et si politique? C'étaient les Jésuites. »

« Pendant plusieurs années, ce fut l'histoire de la Nouvelle-France et des sauvages associés de son empire désert. »

« Deux années s'étaient écoulées. La mission des Hurons était établie. L'incomparable Brébeuf, avec une toge digne de lui, y travaillait au milieu de misères et de périls aussi effroyables qu'il s'en puisse rencontrer pour ébranler la constance humaine, tandis qu'à Québec, Champlain menait une vie incolore, mais fatigante et laborieuse, au milieu des soins qu'exigeait sa position. »

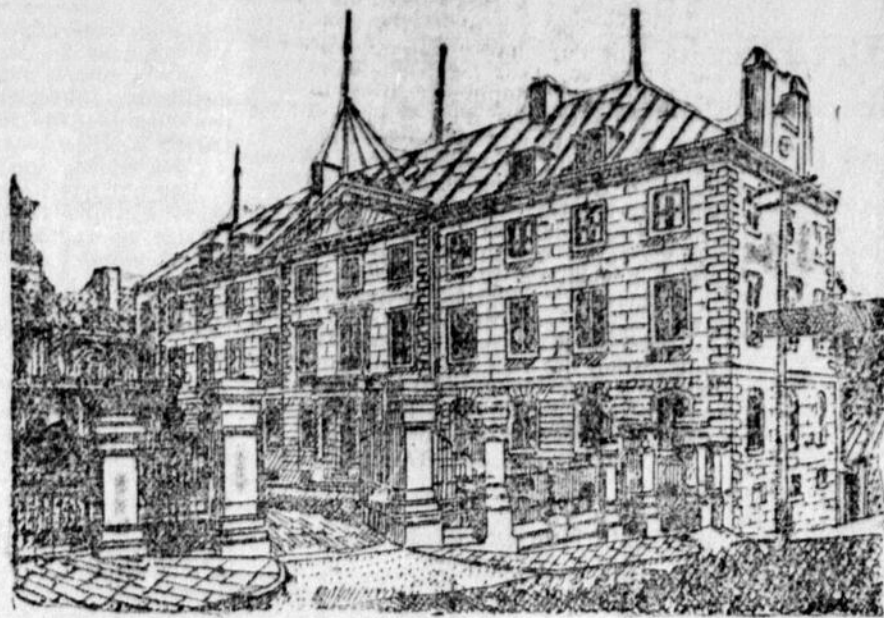
(Suite à la sixième page)

- 1.—Martin, *Vie de P. de Brébeuf*, passim.
- 2.—Labbé Laverdière.
- 3.—Parkman, *Pioneers of France*, p. 413 et suivantes.

VUES DE QUEBEC



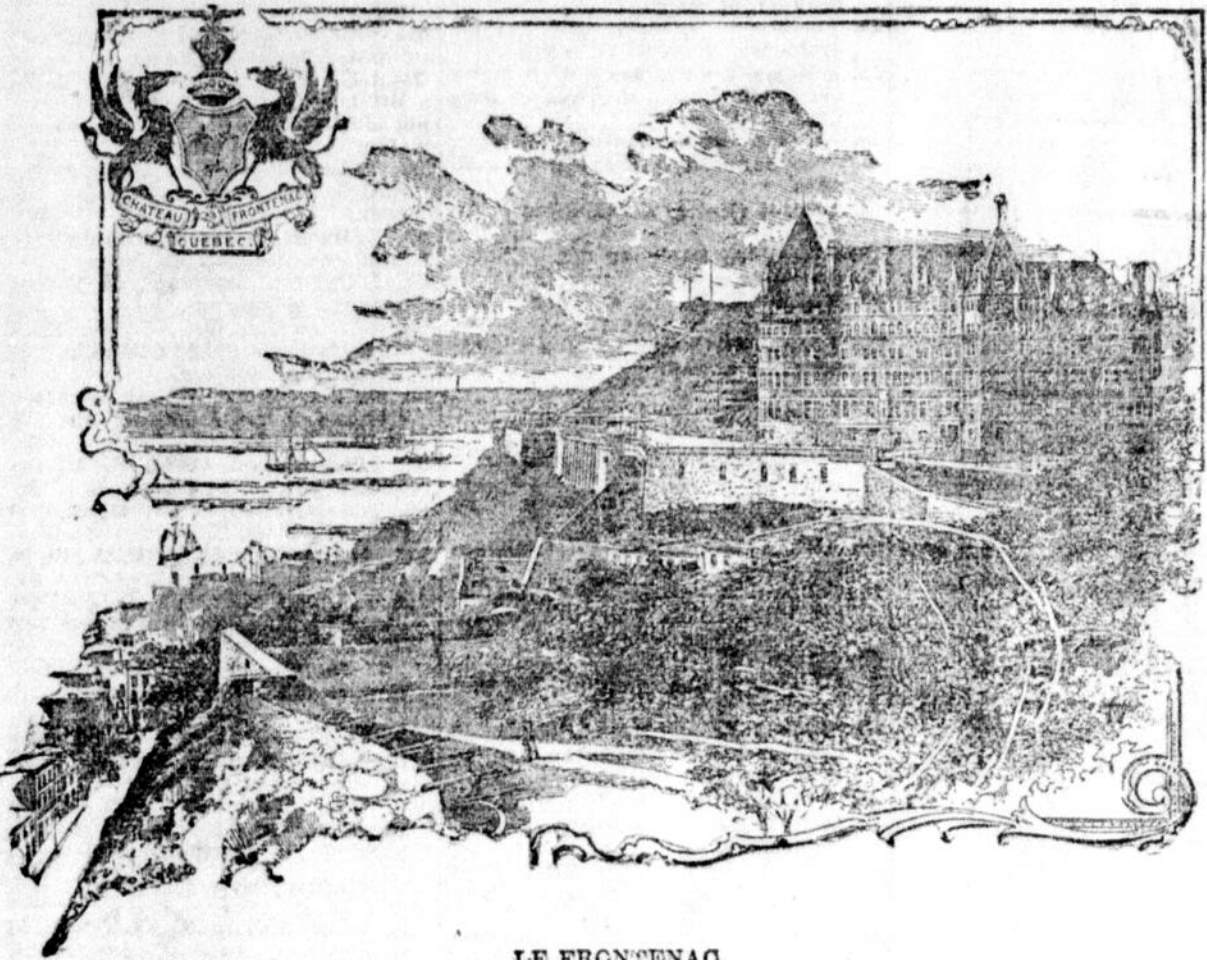
LA BASILIQUE DE QUEBEC



LE PALAIS ARCHEVÊCHAL



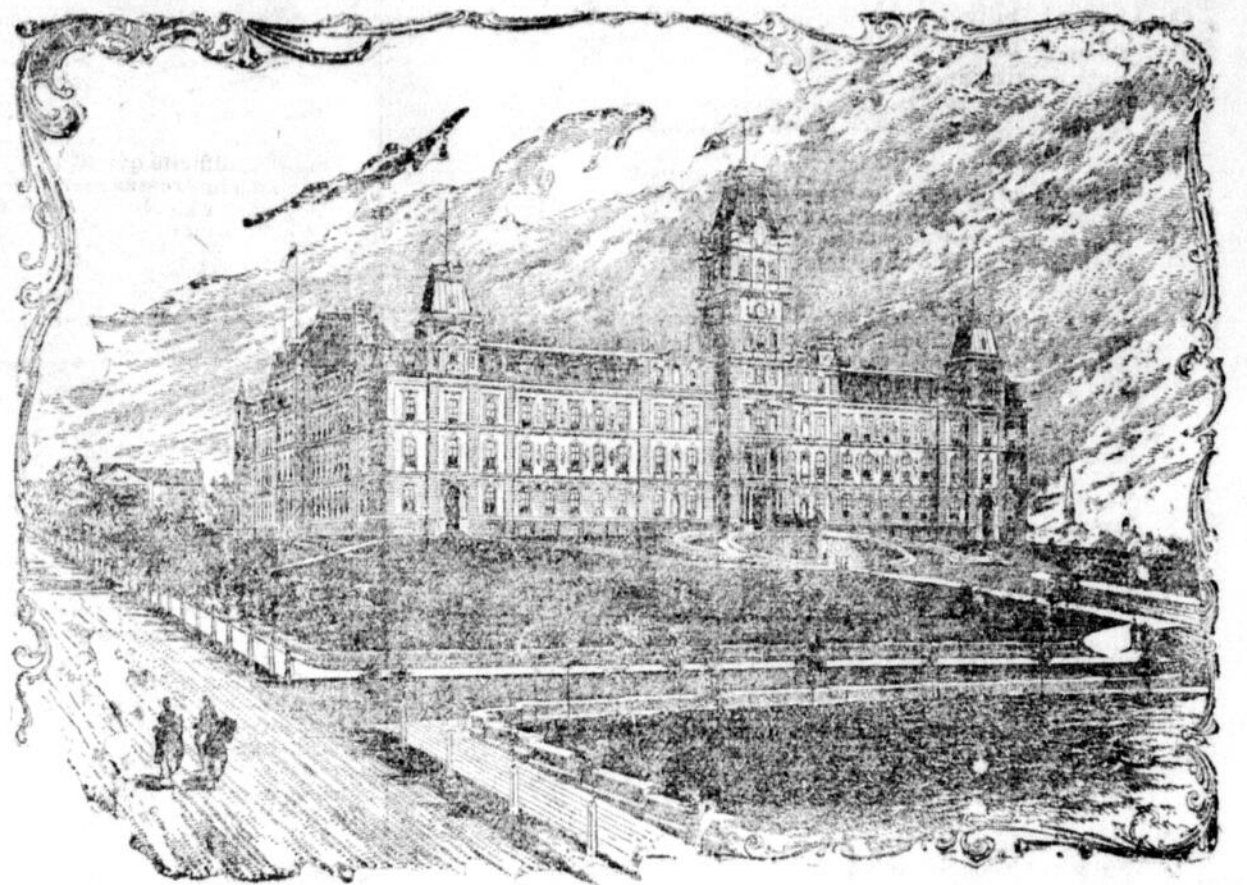
ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE



LE FRONTENAC



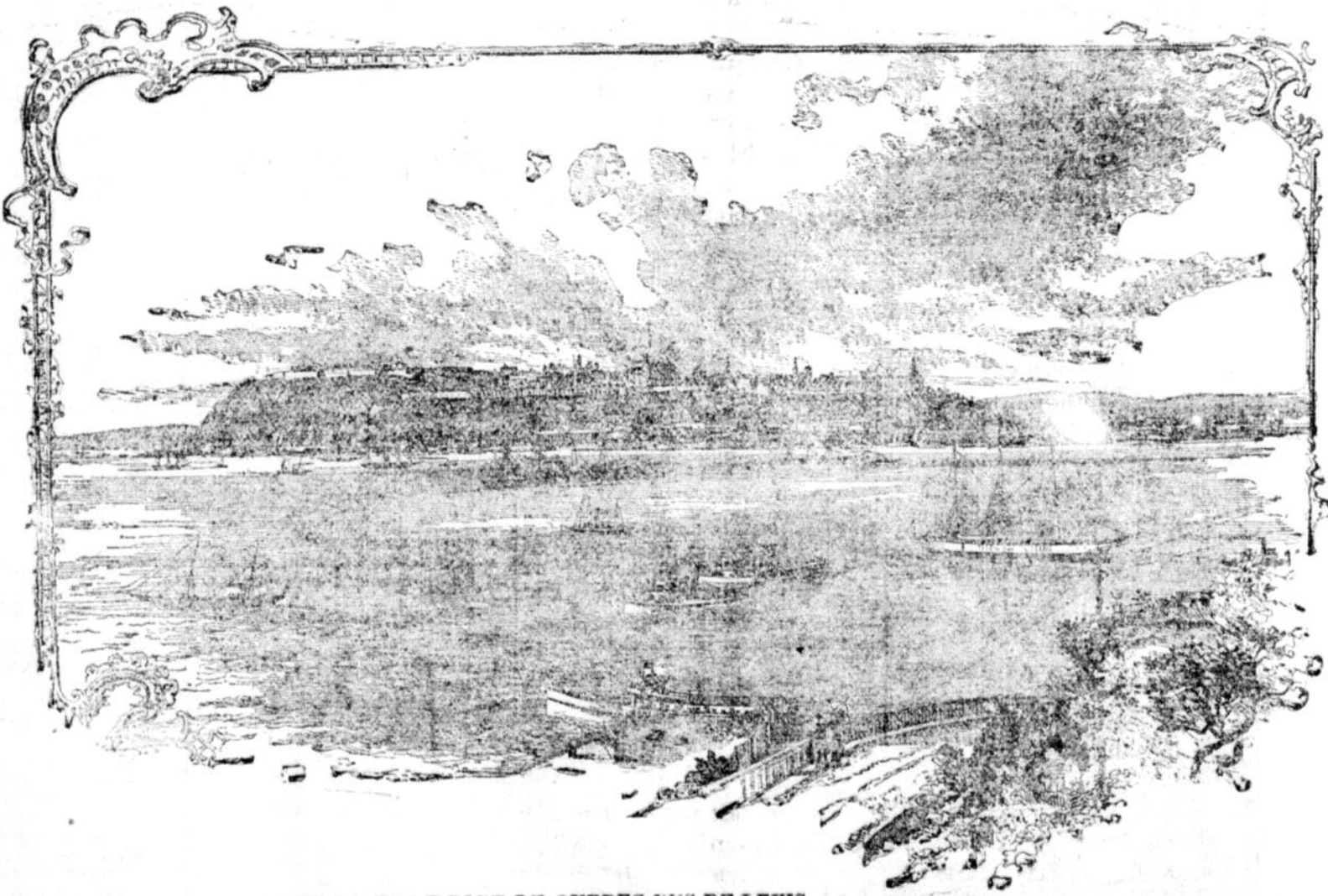
ÉGLISE N.-D. DE LA VICTOIRE



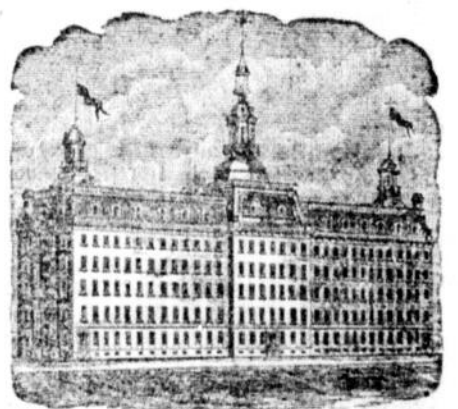
LE PARLEMENT DE QUEBEC



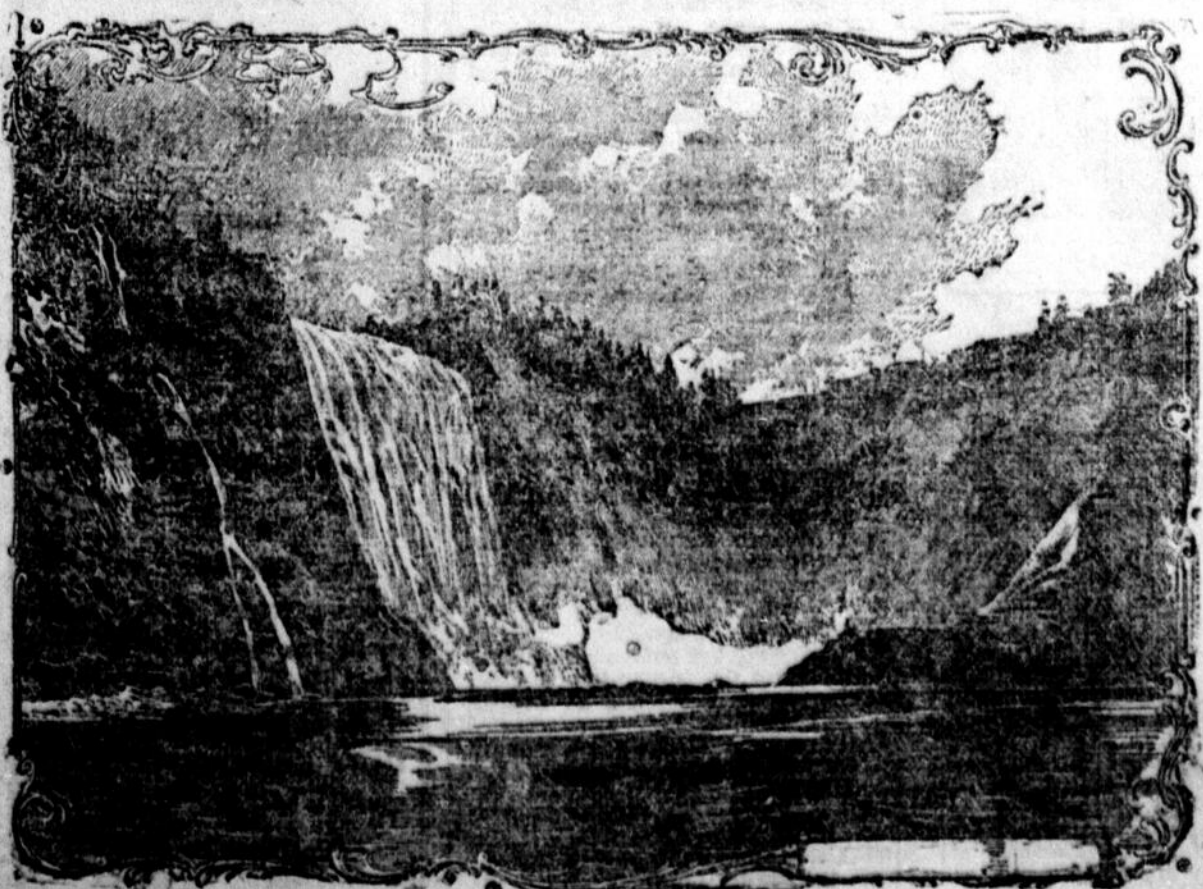
L'HÔTEL-DIEU DU SACRE-CŒUR



LA VILLE ET LE PORT DE QUEBEC VUS DE LEVIS



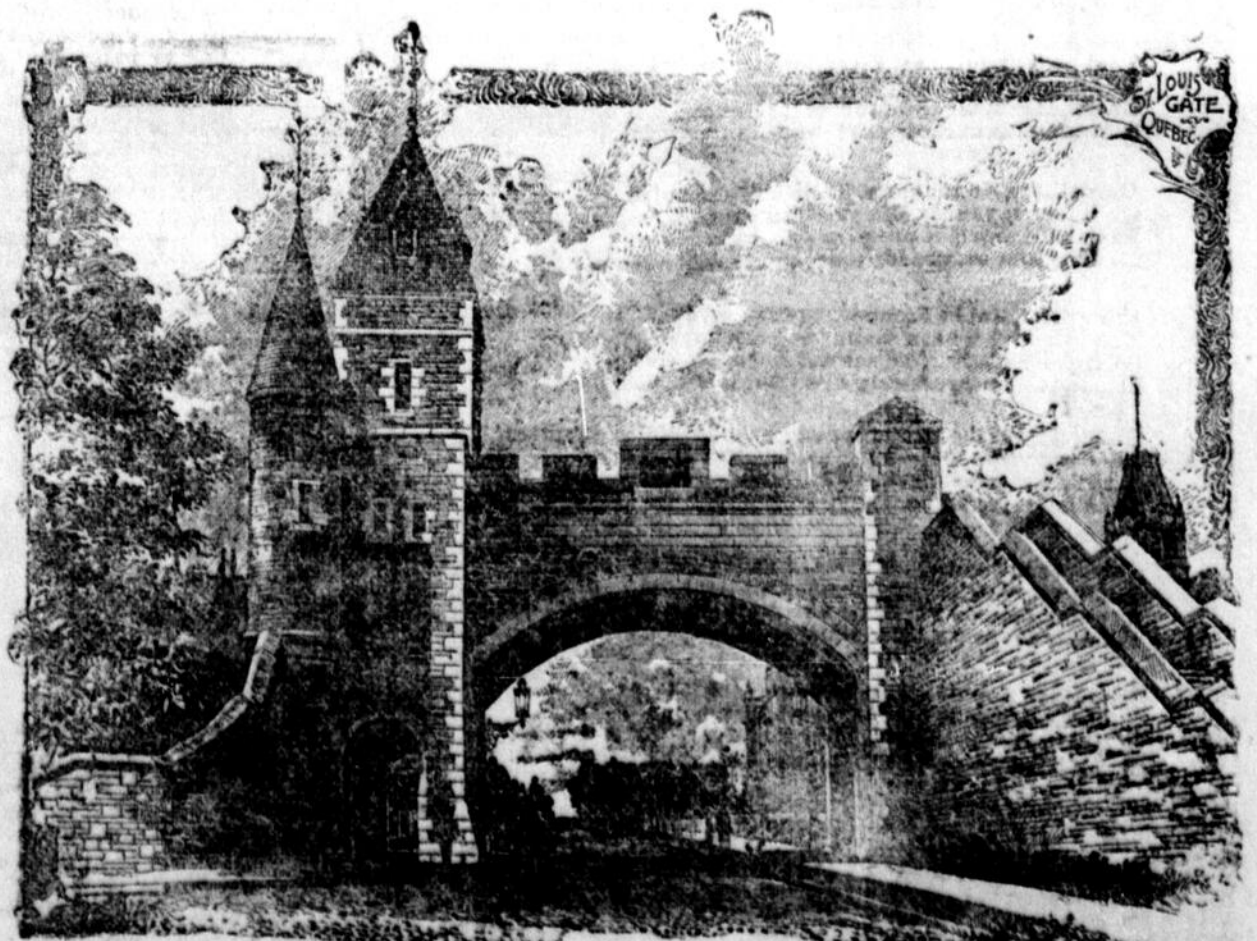
L'UNIVERSITÉ LAVAL



LA CHUTE MONTMORENCY



LES URSULINES DE QUEBEC



LA FORTE SAINT-LOUIS

Une deuxième victime

Un enfant se fait couper les deux jambes

Il succombe à ses blessures

Un bien triste accident est arrivé hier soir, à St-Roch, vers les six heures.

L'enfant de M. Alphonse Grégoire, mécanicien, domicilié au No. 108 rue Richardson, est la seconde victime. Le jeune Ernest était à jouer dans la rue avec un cerceau lorsque tout à coup, en se retournant il vit un char électrique à quelques pas de lui. Saisi de frayeur, il vint se jeter en dehors de la voie, mais le pied lui manqua et tomba sur la voie, se faisant broyer les deux jambes.

Les Drs Laberge et Guérard furent appelés pour lui prodiguer des soins, mais la victime âgée de douze ans, expira après quarante minutes de souffrances.

Incendie sur la Grande Allée

Hier soir, vers les 7 heures, les pompiers ont été appelés sur la Grande Allée pour combattre un incendie qui s'était déclaré dans un hangar à bois, appartenant à l'orphelinat protestant.

A leur arrivée le tout était en flammes, mais ils réussirent à les contrôler et à sauver la plus grande partie de ce bois.

Le bobème X... est à l'hôpital.

—Ce qui me console si je dois mourir, dit-il à un ami venu le visiter, c'est qu'en partant je laisserai des regrets sincères.

—Les miens, d'abord, pauvre ami... —Oh! surtout ceux de mes enfants, vu que je mourrai insolvable.

L'opinion d'un vétéran
Le général Hurry, consul des Etats-Unis, en cette ville, dit que depuis les derniers vingt ans, il a fait usage de l'eau St-Léon, de préférence à toutes les autres. C'est un témoignage qui donne beaucoup de mérite à ce tonique.

HOMMAGE A CHAMPLAIN

Cette poésie est empruntée au "Courrier du Canada".

Dans un rêve un a-échange aux fulgurantes ailes
M'enlevait du présent d'un vol vertigineux ;
Et pour marquer des temps les phases immortelles
Se dressaient du passé les sommets lumineux.

Dans cette vision sublime, éblouissante,
Dans ce vol à travers les âges disparus
Je vis de mon pays la fortune naissante,
Et c'est toi, vieux Québec, c'est toi qui m'apparus.

Je te vis dans l'éclat de ta splendeur sauvage,
Alors que le silence était ta majesté,
Que tes rochers géants debout sur ce rivage,
Seuls, servaient de couronne à ta virginité.

Je surpris de Cartier la téméraire audace
Portant le monde ancien dans un frêle vaisseau,
Et sans doute ignorant, précurseur peu sage,
Que d'un peuple à venir il faisait le berceau.

Mais dans le noir chaos de l'oubli tout retombe ;
L'écho ne redit plus le doux parler français.
Vestiges du trépas, une croix, une tombe
Proclament le néant de ces premiers essais.

Pourtant la France est là ; sur la lointaine grève
Où Cartier, le premier, vint ployer les genoux
Des marins endormis disent : "étrange rêve !"
"Lieu de notre repos, cette terre est à nous."

" Cette terre est à nous. Cette froide demeure
Est du moins à l'abri de la foudre et des vents ;
Couchés dans leurs cercueils et sans souci de l'heure,
Impassibles, les morts attendent les vivants. "

Et les ans s'écoulaient sans qu'une voix de France
Ne troublât le silence étouffant des tombeaux.
Quand soudain retentit un long cri d'espérance :
C'était l'aube promise à des destins plus beaux.

Puis un homme parut qu'il dit : Ici doit être
Jeté le premier grain de la grande moisson ;
Sur ce roc doit germer le peuple encore à naître ;
Des fautes de la France il sera la rançon.

C'est alors que naquit cette ville héroïque,
Ce glorieux berceau de tous les événements,
Ce foyer qui devra sur toute l'Amérique
Sans trêve projeter ses purs rayonnements.

Du Saguenay sauvage à la rive lointaine
Où l'Érèbe déverse avec fracas ses eaux
Cet homme promenait, superbe capitaine,
L'antique fleur de lys, orgueil de ses drapeaux.

Il créait, il fondait, il luttait sans relâche,
Jetant partout l'espérance et son cœur était plein,
Et mes yeux éblouis de cette immense tâche
Lisaient au livre d'or des nations : Champlain !

II

Je m'éveille, et pourtant je crois rêver encore,
Car après deux cents ans de luites sans merci
Pour remplacer Champlain que ce jour commémore
C'est un fils de français que je revois ici.

Où, la réalité l'emporte sur le rêve,
Les hommes du passé sortis de leurs cercueils
Croiraient rêver sans doute en voyant plein de sève
Un peuple vigoureux survivre à tous ses devoirs.

Et si le fier drapeau qui flotte sur nos toits
N'est plus comme jadis l'antique drapeau blanc,
La France est toujours là, car bravant les tempêtes,
Robuste est le rameau surgi d'un sol sanglant.

C'est qu'un peuple parfois accomplit des miracles
Quand il a pour exemple un héros comme toi,
Et que fermant l'oreille aux sinistres oracles,
Il demeure fidèle à sa langue, à sa foi.

O Champlain, tu n'es plus, mais ton œuvre immortelle
N'a pas besoin pour vivre et résister au temps
Du magique ciseau d'un nouveau Praxitèle,
Ni du fier dithyrambe aux rythmes éclatants.

L'empreinte de tes pas n'est plus sur cette rive ;
La poussière des ans l'a effacé à nos yeux.
Mais la reconnaissance en nos cœurs toujours vive
Évoque avec émoi tes exploits périlleux.

Tant qu'un souffle de vie enlève nos poitrines,
Que nos lèvres ont le franc parler normand,
Un peuple survivant à toutes les ruines
Sera ton plus durable et plus beau monument.

Orgueilleux de ton nom, fidèle à ta mémoire
Qu'il fera rayonner aux siècles à venir,
Le Canada français prendra soin de ta gloire
Et dans tous ses grands jours saura se souvenir.

Car grâce à toi la France ici se renouvelle,
Elle retrouve ici son vieux sang rajoué.
Sa vigueur d'autrefois sur nos bords se révèle,
Et pour cette œuvre sainte, ô Champlain, sois béni.

Oh! qui t'eût dit qu'après deux grands siècles de luites
Les deux races mêlant leurs drapeaux glorieux,
Sans faiblesse oublieraient leurs si longues disputes
Dans un commun hommage au premier des aïeux ?

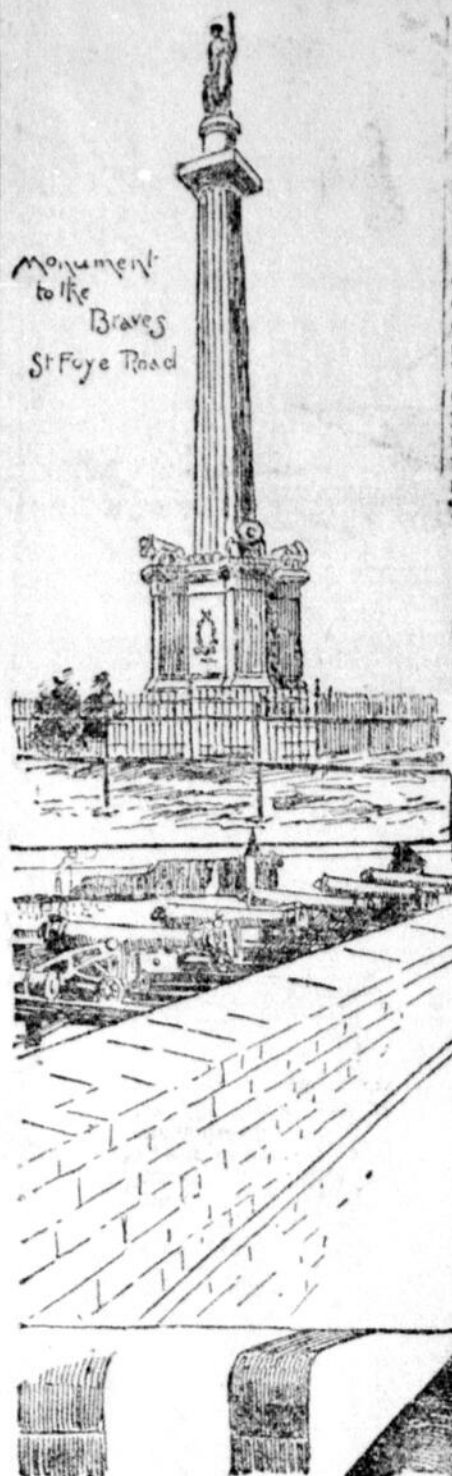
Que des marins anglais salueraient ta grande ombre,
Qu'un vice-roi debout acclamerait ton nom,
Et qu'au pied de ton socle une foule sans nombre
Mélait ses braves aux clameurs du canon ?

Dresse-toi, noble et fier ; vois l'apothéose.
Un monde devant toi défie en s'inclinant ;
Et gardien de la ville en ta virginité pose
L'ampleur de ton regard embrasse un continent.

Voici que déployant son aile frémissante
L'éloquence sur toi plane avec majesté ;
Pour ne pas regretter la Poésie absente
Père de la patrie, ému, je t'ai chanté.

ADOLPHE POISSON.

NOS MONUMENTS



Les vignettes qui illustrent cette page représentent quelques-uns de nos principaux monuments : le monument des Braves, sur le chemin Sainte-Foye, l'édifice érigé à la mémoire de Montcalm et de Wolfe près de la Terrasse à l'ouest du Frontenac, et le monument de Wolfe sur les plaines d'Abraham. Elles montrent aussi un coin de la citadelle, la porte Saint-Louis et le port de Québec.

Le monument érigé près du Frontenac à la mémoire des généraux français et anglais Montcalm et Wolfe, qui moururent en combattant lors de la prise de Québec en 1759, porte l'inscription suivante sur le sarcophage :

Mortem. Virtus. Communem.
Fama. Historia.
Monumentum. Posteritas.
Dedit.

En arrière se trouve une autre inscription copiée de la platine déposée dans la pierre angulaire :

Monumentum in vicum illustrium
WOLFE ET MONTCALEM
Fundamentum P. C.
Georgius Cones de Palouse ;
In septentrionalis Americæ partibus
Ad Britannicis pertinentibus
Summa rerum administrans ;
Opus per multos annos protermissum,
Quid doli egregio conventus ;
Auctoritate promoveas, exempto
stimulus

Munificencia fovens
A. S. MDCCCXXVII
Georgio IV. Britanniarum rege.

Du côté nord du sarcophage se trouve le nom "Montcalm", et du côté opposé celui de "Wolfe".

Le Monument des Braves.—Sur le chemin Sainte-Foye, se trouve le plus beau monument de Québec, érigé en 1850, par la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à la mémoire des braves de 1759. C'est une magnifique colonne en fer bronzé, surmontée d'une fort belle statue en bronze de Bellona. Sur la partie principale qui fait face au chemin Sainte-Foye, on lit l'inscription suivante :

AUX BRAVES DE 1759.
Société Saint-Jean-Baptiste de Québec,
1850

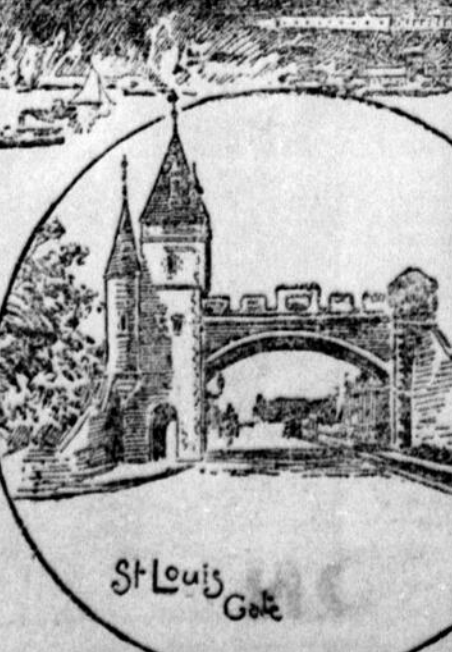
Sur la partie qui fait face à la ville, est le nom "Murray", surmonté des armes anglaises ; sur le côté ouest, le nom "Lévis", surmonté des armes de France sous les Bourbons. Quatre mortiers en bronze sont placés aux coins du piédestal. La hauteur de ce monument est de quatre-vingt-dix pieds.

Monument Wolfe.—En 1819, les officiers de l'armée anglaise, stationnés en Canada, érigèrent, sur le chemin Sainte-Foye, un monument en pierre de taille, à la mémoire du général Wolfe, à l'endroit où il expira, après avoir reçu trois blessures.

Ce monument est surmonté d'un sabre romain et porte l'inscription suivante :

Hic cecidit
Wolfe
Victoriosus
Sext. XIII
MDCLIX

LA CITADELLE.—PORTES ET FORTIFICATIONS



En laissant la rue Saint-Louis, près de la porte du même nom, on gravit en se dirigeant vers le sud, un chemin qui conduit à la citadelle. C'est en 1823 que le gouvernement impérial fit commencer ces travaux importants qui ne furent terminés qu'en 1833. A l'ouest de la citadelle se trouvent les buttes à Neveu et les Plaines d'Abraham, arrosées du sang de nos ancêtres. Les fortifications furent construites en même temps que la citadelle. La circonférence totale de cette immense construction est de trois milles. Ce sont de solides bastions réunis ensemble par des murailles en pierre massive qui n'ont pas moins de 25 à 30 pieds de hauteur, et qui sont percés à six endroits pour permettre aux habitants de Québec plus maintenant que trois portes dont la plus ancienne de

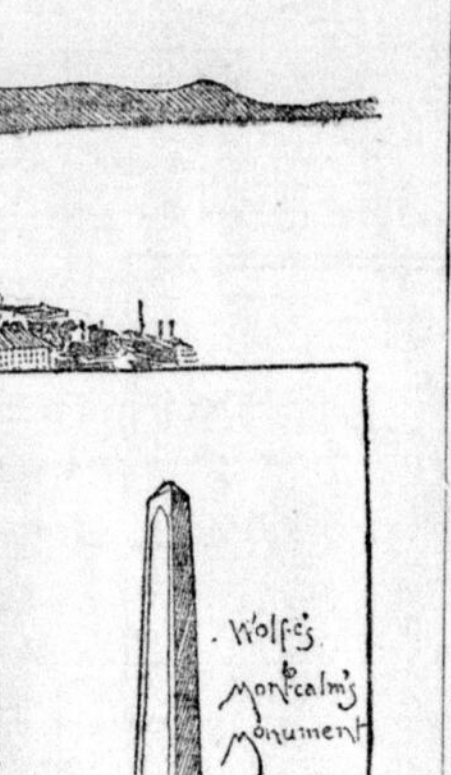
Le souflet par correspondance prit galement cet outrage et répondit par retour du courrier : "Monsieur et cher adversaire, je vous remercie—selon votre désir—de m'avoir adressé des soufflets plutôt que des coups d'épée. Souffleté par écrit, je vous l'assure, la tête six baïes de revolver et vous

Les duels comiques

Une correspondance héroïque-comique que publient les journaux vient d'annoncer la galerie aux dépens de deux duellistes... théoriques, qui ne se sont pas blessés dans leur amour-propre. Le fait n'est pas sans précédents.

Il y a une dizaine d'années, un journaliste qui avait malmené un adversaire politique, reçut l'étonnante lettre que voici : "Monsieur, on n'envoie pas de témoins à un bandit de votre espèce. On le soufflette. Je vous soufflette donc sur les deux joues. Remerciez-moi de n'avoir pas eu recours aux armes, dont j'aurais eu le choix."

Suivit la signature.
Le soufleté par correspondance prit galement cet outrage et répondit par retour du courrier : "Monsieur et cher adversaire, je vous remercie—selon votre désir—de m'avoir adressé des soufflets plutôt que des coups d'épée. Souffleté par écrit, je vous l'assure, la tête six baïes de revolver et vous



porte Saint-Jean) fut érigée en 1807, et les deux autres portes, Kent et Saint-Louis, qui viennent d'être terminées, et dont le plan a été suggéré par Lord Dufferin.

Le fondateur de Québec est le premier gouverneur qui s'occupa de fortifier Québec, la Basse-Ville d'abord en 1608, puis la Haute-Ville en 1620, à cet endroit des ramparts qui longent la rue Saint-Louis et Saint-Jean.

Le fort construit un fait en maçonnerie où se trouve actuellement la Terrasse-Frontenac. Prodiges fit ériger, en 1643, une redoute au Cap Diamant, un fort au château Saint-Louis, et les deux portes Saint-Louis et Saint-Jean.

De Caillères, en 1703, restaura les murs qui menaçaient ruine ; et en 1720, l'ingénieur de Léry construisit une muraille régulière d'après des plans préalablement approuvés en France.

Juste en 1758, Québec n'avait que trois portes : Saint-Louis, Saint-Jean et le Palais. La porte Hope, au pied de la rue Saint-Famille, fut érigée en 1780 par le colonel Hope, et la porte Prescott, en haut de la côte Lamontagne.

Il ne reste plus que des ruines des anciennes murailles françaises.

Le recit, sur le champ, une réplique non moins vive d'un jeune homme qui, aussitôt après, le prit à part, et lui adressa une provocation :

—C'est de votre part que vous me provoquez ? lui demanda le détracteur du maréchal.

—Et à quel titre, je vous prie ?

—Je suis officier d'ordonnance du maréchal.

—C'est bien, monsieur, je vous enverrai mon premier clerc ; moi, je suis notaire.

—C'était parfait ; mais ce notaire ne paraissait pas être de ceux qui prennent pour devise : "Pas de paroles, des actes !"

Un ancien agent de la sûreté se présente chez un commerçant pour tenir un emploi de comptable.

—Etes-vous au courant des affaires ? lui dit ce dernier ; savez-vous arrêter une cause ?

—Parbleu ! j'ai arrêté assez de causes.

—Oui, monsieur.

—Et à quel titre, je vous prie ?

—Je suis officier d'ordonnance du maréchal.

—C'est bien, monsieur, je vous enverrai mon premier clerc ; moi, je suis notaire.

—C'était parfait ; mais ce notaire ne paraissait pas être de ceux qui prennent pour devise : "Pas de paroles, des actes !"

Un ancien agent de la sûreté se présente chez un commerçant pour tenir un emploi de comptable.

—Etes-vous au courant des affaires ? lui dit ce dernier ; savez-vous arrêter une cause ?

—Parbleu ! j'ai arrêté assez de causes.

La St-Jean-Baptiste

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le programme de la grande célébration de la Saint-Jean-Baptiste qui a lieu aujourd'hui.

La procession en laissant la Place St-Pierre, parcourra les rues indiquées ci-dessous pour se rendre à l'Eglise St-Jean-Baptiste où aura lieu la messe solennelle, à 10 heures.

Rues Durocher, St-Vallier, St-Joseph, du Palais, St-Jean, La Fabrique, Bua-du Port, St-Louis, Avenue Dufferin, D'Youville et St-Jean jusqu'à l'Eglise.

ORDRE DE LA PROCESSION

Première division

1. Le Grand Maréchal de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, "capitaine F. Penné."
2. Détachement de la Police Municipale.
3. Détachement de la Brigade du Feu.
4. Le Grand Maréchal de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.
5. L'Union St-Joseph de St-Sauveur, avec bannière, drapeau et insignes.
6. Congrégation des hommes de St-Sauveur, bannière, drapeau et insignes.
7. Congrégation des Jeunes gens de St-Sauveur, bannière, drapeau et insignes.
8. Alliance Nationale Cercle 128.
9. Association des Boucheurs, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
10. Club de Raquettes, Le National, drapeau et insignes.
11. Forestiers Indépendants, Cour Durocher, drapeau et insignes.
12. L'Union des Perlistiers et Plombiers, bannière, drapeau et insignes.
13. L'Union des Tailleurs de Cuir, avec bannière, drapeau et insignes.
14. Conseil Central des Métiers et du Travail.
15. Assemblée Papineau des Chevaliers du Travail.
16. Assemblée Feuille d'Erable des Chevaliers du Travail.
17. Assemblée Champlain des Chevaliers du Travail.

DEUXIEME DIVISION

18. Assemblée Mécanic, Chevalier du Travail.
19. Assemblée Montgomery 1. Chevalier du Travail.
20. Assemblée de District No. 20 des Chevaliers du Travail.
21. L'Union Protectrice et Secourable des Ouvriers de Stadacona, bannière, drapeau et insignes.
22. L'Union Protectrice et Secourable des Journaliers, bannière, drapeau et insignes.
23. L'Union Protectrice et Secourable des Ouvriers de Stadacona, bannière, drapeau et insignes.
24. L'Union Protectrice des Monteurs de la Puissance, bannière, drapeau et insignes.
25. L'Union des Ouvriers Travaillant les Bois, bannière, drapeau et insignes.
26. La Section No. 5 des Journaliers de Navires, bannière, drapeau et insignes.
27. L'Union des Tanneurs et Corroeurs, bannière, drapeau et insignes.
28. Le Choeur de l'Union Lamblotte, bannière, drapeau et insignes.
29. Le Commissaire Ordonnateur de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.
30. La Bannière de la Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur.
31. La Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur avec bannière, drapeau et insignes.
32. Le Drapeau Tricolore.
33. Le Comité de Régie.
34. Le Président et le Vice-Président de la Société.

TROISIEME DIVISION

35. La Société St-Jean-Baptiste de la Jeune Lorette, bannière, drapeau et insignes.
36. L'Union St-Joseph de Ste-Ambroise, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
37. La Société St-Jean-Baptiste de Charlesbourg, bannière, drapeau et insignes.
38. L'Union St-Joseph de Charlesbourg, bannière, drapeau et insignes.
39. La Société St-Jean-Baptiste de St-Marie, Beauve, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
40. L'Union St-Joseph de l'ancienne Lorette, bannière, drapeau et insignes.
41. La Société des Artisans Canadiens Français, succursale de Lévis, drapeau et insignes.
42. La Société St-Jean-Baptiste de Sillery, bannière, drapeau et insignes.
43. L'Union St-Joseph de Beauport, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
44. La Société Française de Bienfaisance, avec drapeau et insignes.
45. L'Union St-Joseph de la Cité des Trois-Rivières, bannière, drapeau et insignes.
46. Les Forestiers Catholiques de Beauport, drapeau et insignes.
47. La Société Bienveillante du Saut Montmorency, bannière, drapeau et insignes.
48. La Société des Artisans Canadiens Français, succursale de Beauport, drapeau et insignes.
49. Les Forestiers Catholiques, Cour Durocher, Lévis.
50. L'Union St-Joseph de Lévis, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
51. L'Alliance Nationale, succursale de Lévis, bannière, drapeau et insignes.
52. L'Union St-Joseph de Sillery, bannière, drapeau et insignes.
53. Loge Frontenac, No. 43, A. O. U. W.
54. La Société St-Jean-Baptiste de Fraserville, bannière, drapeau et insignes.
55. L'Association C. M. B. A., succursale de Lévis, drapeau et insignes.
56. Les Forestiers Catholiques de Fraserville, drapeau et insignes.
57. L'Association C. M. B. A., succursale No. 6, St-Jean-Baptiste.
58. L'Union St-Joseph de St-Jean-Baptiste, bannière, drapeau et insignes.
59. Les Forestiers Catholiques, Cour Durocher, Lévis.
60. L'Alliance Nationale, Cercle Lévis, drapeau et insignes.
61. L'Association C. M. B. A., No. 15.
62. L'Union Typographique No. 802, bannière et insignes.
63. La Société des Artisans Canadiens Français de St-Jean-Baptiste.
64. Le Cercle Frontenac de St-Jean-Baptiste.
65. La Société Bienveillante St-Jean-Baptiste, bannière, drapeau et insignes.
66. Les Frères des Ecoles Chrétiennes de St-Jean-Baptiste.
67. La Fanfare de l'Union Musicale.
68. La Garde Montcalm.
69. Les Professeurs et Etudiants de l'Ecole Normale Lévis.
70. Société St-Jean-Baptiste, Lévis.

St-Jean-Baptiste, drapeau et insignes.

CINQUIEME DIVISION

71. L'Union Commerciale de Québec, avec bannière, drapeau et insignes.
72. L'Union des Mégissiers, bannière, drapeau et insignes.
73. Les Forestiers Catholiques Cour No 261.
74. L'Association C. M. B. A., Cour 97.
75. Forestiers Indépendants, Cour Ordonnateur, avec bannière, drapeau et insignes.
76. Le Choeur de la Congrégation de St-Roch, bannière, drapeau et insignes.
77. L'Union des Tailleurs de Pierre, bannière, drapeau et insignes.
78. L'Union des briquetiers, bannière, drapeau et insignes.
79. L'Union des Peintres, bannière et insignes.
80. Le Club Athlétique de St-Roch.
81. L'Association des Ingénieurs Mécaniciens, bannière, drapeau et insignes.
82. Les Professeurs et Etudiants du Collège de Lévis.

SIXIEME DIVISION

83. L'Association Catholique, Cour 110, St-Roch, avec bannière, drapeau et insignes.
84. L'Alliance Nationale, Cercle St-Vallier, drapeau et insignes.
85. L'Alliance Nationale, Cercle Champlain, drapeau et insignes.
86. L'Association des Commis-Marchands de St-Roch et de St-Sauveur, drapeau et insignes.
87. L'Association des Marchands-Epiciers de Québec.
88. L'Association Bienveillante des Barbiers de Québec, drapeau et insignes.
89. L'Union Chorale Palestrina, bannière, drapeau et insignes.
90. La Société Bienveillante de St-Roch, drapeau et insignes.
91. L'Association C. M. B. A., succursale No 5, avec drapeau.
92. L'Association des Commis-Marchands Epiciers, drapeau et insignes.
93. L'Union St-Joseph de St-Roch, bannière, drapeau et insignes.
94. L'Union St-Antoine de Fadoon, drapeau et insignes.
95. La Société des Artisans-Canadiens-français, une délégation du bureau de Montréal.
96. La Société des Artisans canadiens-français, bureau de direction succursale de Québec.
97. L'Association C. M. B. A., succursale No 15, St-Joseph de Lévis.
98. L'Association C. M. B. A., succursale de Lévis.
99. L'Association C. M. B. A., No 98, Lévis.
100. L'Union St-Joseph de Ste-Foye, bannière, drapeau et insignes.
101. La Société St-Jean-Baptiste de St-Thomas, avec bannière, drapeau et insignes.
102. La Société St-Jean-Baptiste, section St-Roch, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
103. L'Union St-Jean-Baptiste de St-Thomas, avec bannière, bannière, drapeau et insignes.
104. La Société St-Jean-Baptiste du Séminaire de Québec, avec bannière, drapeau et insignes.
105. Les universitaires de Lévis.
106. L'Union Notre-Dame, bannière, drapeau et insignes.
107. La Corporation des Pilotes, avec drapeau et insignes.
108. L'Union St-Louis de Gonzague, bannière, drapeau et insignes.
109. Les Forestiers Catholiques, Cour Montcalm 482, drapeau et insignes.
110. L'Alliance Nationale, Cercle Notre-Dame, drapeau et insignes.
111. Les Frères de l'Académie Commerciale, drapeau et insignes.
112. Les Forestiers Catholiques, Cour Frontenac 122.
113. L'Institut Canadien de Québec, drapeau et insignes.
114. L'Association C. M. B. A., succursale No 238.
115. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
116. L'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, avec bannière, drapeau et insignes.
117. Société St-Jean-Baptiste, section Notre-Dame, avec drapeau et insignes.
118. Le Commissaire Ordonnateur Général de la Société St-Jean-Baptiste de Québec et son assistant.
119. La Fanfare de la Garde Indépendante Champlain.
120. L'Union Allier, Zouaves Pontifical, avec leur drapeau, et le drapeau de Carillon, escorté par la Garde Champlain.
121. Un représentant de Champlain.
122. Son Honneur le Maréchal.
123. La Bannière principale de la Société St-Jean-Baptiste de Québec.
124. Le drapeau blanc.
125. Le Président Général et le Chaplain de la Société.
126. Le Comité de Régie.
127. Le Président et les Membres du Comité du Monument Champlain.

SEPTIEME DIVISION

128. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
129. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
130. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
131. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
132. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
133. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
134. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
135. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
136. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
137. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
138. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
139. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
140. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
141. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
142. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
143. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
144. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
145. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
146. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
147. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
148. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
149. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.
150. L'Association C. M. B. A., succursale No 14.

L'EVENEMENT

Sera expédié
Par la Maille

Jusqu'au 1er Janvier 1899

A toutes les
personnes qui
nous envoient

50cts

Les nouveaux souscripteurs auront droit au numéro littéraire spécial, qui contient toute la vie de Champlain et plusieurs autres articles littéraires et historiques.

L'ADMINISTRATION.
L. J. Demers & Fils